



mutuelles associées

Monceau
Assurances

RAPPORT ANNUEL SUR LES COMPTES COMBINÉS - EXERCICE 2007

Sommaire

Rapport du conseil d'administration	p.4
Rapport des Commissaires aux comptes.....	p.17
Comptes de résultat	p.18
Bilan.....	p.22
Annexe aux comptes 2007	p.25

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élu le 26 juin 2008

Présidents Honoraires :	Robert Choplin , Président honoraire de la Mutuelle Centrale de Réassurance Wim Jean de Zeeuw , Président honoraire de la Mutuelle Centrale de Réassurance
Président :	Gilles Dupin , Directeur général de Capma & Capmi, Président du directoire de Monceau Générale Assurances, Président du conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance, Président du conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne
Vice-Présidents :	Bernard Desrousseaux , Président du conseil d'administration de la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle Paul Tassel , Président du conseil d'administration de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau et de Capma & Capmi Jean-Pierre Thiolat , Président du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances
Secrétaire :	Jacques Szmaragd , Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance
Administrateurs :	Capma & Capmi , représentée par Jean Philippe, vice-président de Capma & Capmi, Mutuelle Centrale de Réassurance , représentée par Emmanuel Sales, Directeur général de la Financière de la Cité. Bruno Rousset , Président et Directeur général d'April Group Alain Wicker , Président de La Française de Placements

DIRECTION GÉNÉRALE

Direction générale :	Gilles Dupin , Directeur général de Capma & Capmi, Président du directoire de Monceau Générale Assurances, Président du conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance, Président du conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne
Directeur général adjoint :	Robert Bourreau-Guérinière , Secrétaire Général, Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau et de la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle

DIRECTION (*)

Brigitte Baillot	Directeur des affaires juridiques et fiscales vie
Dominique Davier	Directeur des études et de l'actuariat vie
Anne-Cécile Martinot	Directeur de la planification et du contrôle
Marc Billaud	Directeur de la gestion des assurances de personnes
Bruno Depeyre	Directeur de l'organisation et des systèmes d'information
Henry Lagache	Directeur de la comptabilité
Pierre Michaud	Directeur du développement des opérations vie, Président du directoire de Monceau Retraite & Épargne
Jean-Marc Poisson	Directeur des opérations d'assurance non vie

CONSEILLER SCIENTIFIQUE

Alain Montfort ,	Professeur titulaire de la chaire de Modelisation Statistique au Conservatoire National des Arts et Métiers
-------------------------	---

(*) membres de direction des sociétés adhérentes de Monceau Assurances, de leurs filiales et des GIE qu'elles ont constitués.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES COMBINÉS DE L'EXERCICE 2008

Messieurs,

Cet exercice 2007 a revêtu un caractère particulier puisqu'il marque le centième anniversaire de la création à Alger, en décembre 1907, d'une caisse centrale de réassurance réunissant deux sociétés mutuelles d'assurance contre la grêle créées l'année précédente par des personnalités marquantes du monde agricole à Sétif et à Constantine, caisse devenant, à la faveur du développement de ses opérations, la Caisse Centrale de Réassurance de la Mutualité Agricole d'Afrique du Nord.

De nombreuses manifestations ont accompagné cet événement : la tenue de l'Assemblée Générale statutaire de la Mutuelle Centrale de Réassurance, issue de l'ancienne Caisse Centrale, à Fès à l'invitation de notre partenaire marocain, la mutualité agricole du Maroc, le groupe Mamda-Mcma brillamment géré depuis plus de quarante ans par le Président Yacoubi Soussane ; l'organisation à Ourzazate, également en partenariat avec la Mamda, d'Assises exceptionnelles, les dixièmes depuis que cette rencontre existe, de la **Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance**, manifestation qui rassemble chaque année tous les collaborateurs du terrain ; puis une réunion de l'ensemble du personnel sédentaire sur le site de Vendôme suivie d'une soirée musicale festive au château de Chambord ; enfin, un concert à Paris pour les amis et relations institutionnelles du groupe, permettant de concrétiser la politique de mécénat du groupe dans le domaine musical.

Parallèlement à ces cérémonies amicales, la Mutuelle Centrale de Réassurance a réalisé, à l'initiative et sous l'impulsion de son Président, un ouvrage "Un siècle de Mutualisme" retraçant sans ne rien dissimuler l'histoire d'un Groupe de mutuelles qui a été intimement mêlé à des événements historiques majeurs. En rappelant le destin du Groupe Monceau, en Afrique du Nord d'abord, puis en métropole, cet ouvrage rend hommage à tous ceux qui ont permis qu'à travers bien des péripéties, l'aventure initiée par quelques pionniers de l'entraide agricole vive encore un siècle plus tard sous des formes que les fondateurs n'auraient pu imaginer. Il constitue en outre un remarquable vecteur de la culture d'entreprise, offrant à l'ensemble des collaborateurs une vision commune de l'avenir, permettant de fédérer les énergies pour fonder les succès de demain.

C'est au milieu de ces célébrations que le groupe a eu l'infinité tristesse d'apprendre le décès d'André Jannin, son Président honoraire qui occupa les plus hautes responsabilités exécutives au sein du groupe à son retour en métropole. Il fut le véritable artisan de son redémarrage, dans des conditions très difficiles. On

lui doit le développement remarquable que le groupe connut jusqu'en 1988. Confiant à son successeur ses responsabilités de direction générale au début de 1989, il se consacre à la construction d'une stratégie devant permettre de conforter le groupe et son développement, concrétisée par la création en janvier 1991 de la première société de réassurance mutuelle, baptisée plus tard Groupe Monceau, pour laquelle il avait obtenu des pouvoirs publics un cadre réglementaire adapté. L'affaire France-Prune réduira ses efforts à néant. Elle conduira en même temps le Président Jannin à renoncer à ses mandats pour organiser sa défense et travailler à restaurer son honneur et celui du groupe. Justice lui sera rendue, mais la violence du traumatisme et l'épreuve subie auront irréversiblement fragilisé sa santé.

Retrouvant son mandat au sein du conseil, il propose de faire évoluer les modes de gouvernance du groupe, appuyant le Président de Zeeuw dans son projet de confier la présidence à un professionnel, suscitant le changement de direction générale intervenu fin 1995 ; après les années de délitement auxquelles impuissant il avait assisté, il s'agissait également pour le Président Jannin de faire en sorte de restaurer les grands équilibres, gravement compromis, de ce groupe qu'il avait reconstruit et qui se trouvait alors en grosse difficulté. Depuis, il continuait de siéger en qualité de Président honoraire au sein des conseils de Monceau Assurances et de la Mutuelle Centrale de Réassurance, et faisait bénéficier de ses conseils avisés ceux qui lui rendaient visite à son bureau de la rue de Monceau. Son décès, survenu le 20 août, laisse un grand vide dans nos Institutions.

Nous tenons à rappeler son souvenir à cette Assemblée Générale où son exceptionnelle personnalité demeurera toujours présente.

Dans un contexte économique et financier perturbé par l'éclatement de la crise financière en juillet qui a eu pour conséquence d'entraîner la chute des principaux indices boursiers, pesant sur les performances de la gestion financière, l'activité déployée par les sociétés composant le périmètre de combinaison tout comme les résultats qu'elles ont affichés constituent cette année encore de réels motifs de satisfactions. Dans les métiers non-vie, en assurance comme en réassurance, la priorité continue d'être donnée à la qualité technique plutôt qu'au volume des primes encaissées. Et dans le domaine de la réassurance, où les critères de taille et de masse critique sont déterminants, la politique de recentrage stratégique amorcée depuis quelques années sur l'Europe continentale et sur des risques à déroulement rapide souscrits par des entreprises de taille moyenne a produit pour 2007 d'excellents résultats.

L'ensemble combiné Monceau Assurances est allé chercher les moteurs de sa croissance là où il le souhaite, sur les marchés de l'assurance vie, sur lequel son encaissement augmente de 5,9%, tranchant avec la morosité qu'ont affichée les moyennes professionnelles, en baisse de 3%. Tiré par cette activité, permettant de compenser les effets comptables de la résiliation des traités souscrits par la Marf, dont nous rendions compte dans le rapport de l'année passée, le chiffre d'affaires global progresse de 1,7 % à 509 M€.

Favorisé par l'excellente tenue des résultats techniques non-vie, après prise en compte de l'intéressement acquis aux collaborateurs, évalué à 2.950 k€, et paiement d'un impôt de 27.587 k€, le plus important jamais acquitté par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, le résultat combiné s'inscrit à 57.271 k€ pour la part du groupe, en progression sur celui affiché au terme de l'exercice 2006, soit 54.980 k€.

Les fonds propres comptables, progressivement reconstitués au cours des douze dernières années atteignent au 31 décembre 2007 le niveau de 561 M€, compte non tenu des plus values latentes. Ils représentent 114,3% du chiffre d'affaires net de l'exercice, et 14,6% des provisions techniques nettes de réassurance hors provisions d'égalisations, assimilables à des fonds propres, et hors provisions en unités de compte, lesquelles ne comportent aucun risque pour les assureurs concernés. De tels ratios exceptionnellement élevés dans notre profession, qui témoignent déjà de la qualité et de la solidité du bilan combiné de Monceau Assurances, vont se trouver mécaniquement encore renforcés du fait de la cession intervenue en mai 2007 des droits à renouvellement du portefeuille de traités de réassurance conventionnel souscrit hors de France. Ils permettent de préparer les développements futurs et d'appréhender avec sérénité et confiance les évolutions réglementaires, certes malvenues mais inévitables, qui se dessinent dans le cadre de "Solvency II".

Une brutale dégradation de la situation économique mondiale.

Alors que le premier semestre avait vu se poursuivre, et même s'amplifier, la dynamique de croissance économique vigoureuse dont l'ensemble des zones géographiques bénéficiait depuis 2002, une **crise financière d'une ampleur exceptionnelle** s'est manifestée au début de l'été. Les doutes, fondés, sur la capacité de certains ménages américains à faire face à leurs échéances de prêts immobiliers accordés de façon exagérément laxiste ont servi de catalyseur à cette crise, devenant rapidement une crise de défiance vis-à-vis du système bancaire, ces crédits à risque élevé ayant été refinancés dans le monde entier auprès d'un grand nombre d'institutions financières et de leurs clients par le biais d'instruments de titrisation incontrôlés.

Au fil des mois, de plus en plus d'établissements ont annoncé être touchés. Le montant total des dépréciations à comptabiliser a été à plusieurs reprises revu à la hausse pour atteindre, à fin mars 2008, un

montant prévisible, selon certains analystes, de 600 milliards de dollars. Le secteur bancaire, confronté à ces graves déséquilibres, tend à restreindre sa politique d'octroi de crédits aux particuliers et aux entreprises, avec de probables effets négatifs pour l'ensemble de l'activité, jusque là soutenue, au moins aux États-Unis, par cette facilité d'accès au crédit permettant de solvabiliser la demande.

Les signes de ralentissement de la croissance n'ont cependant pas été très significatifs en 2007. Le **PIB mondial** a ainsi connu, pour l'ensemble de l'année, **une hausse presque égale à celle de 2006** (3,7 %), l'expansion étant toujours entraînée par le **dynamisme des pays émergents : la Chine et l'Inde** notamment avec des taux de croissance respectifs de 11 % et 9 %. Les signes avant-coureurs d'un nouvel ordre mondial apparaissent avec des interventions financières significatives des acteurs asiatiques, russes et arabes dans les opérations de recapitalisation des entreprises occidentales en difficulté. L'année 2008 devra néanmoins voir ces économies émergentes poursuivre leur progression, quoiqu'à un rythme plus faible qu'au cours de la période précédente, et servir, une fois encore, de soutien à l'activité internationale.

L'économie américaine, encore en **croissance de plus de 3 % en 2007**, connaît, au début de 2008 un ralentissement brutal. Les experts n'excluent plus une récession pour l'ensemble de cet exercice. Parallèlement, on constate une reprise de l'inflation générée par une hausse sensible des prix des matières premières sous la double influence d'une demande forte des nouveaux pays industriels et d'une spéculation liée à la mauvaise tenue des marchés financiers traditionnels.

La situation des économies de la **zone euro est plus contrastée**. Malgré un ralentissement déjà sensible au second semestre, la croissance annuelle de 2007 est demeurée voisine de 3 % grâce au maintien d'un niveau élevé de la consommation des ménages. Des différences sensibles se manifestent cependant entre les différents états. La France et l'Italie ne parviennent toujours pas à rééquilibrer leurs finances publiques, affichant les moins bons résultats. Pour 2008, les prévisions ont été à plusieurs reprises revues à la baisse, en raison notamment d'une surévaluation de plus en plus évidente de l'euro par rapport au dollar et aux monnaies asiatiques.

Le **Japon** présente également des perspectives très problématiques avec notamment une incapacité à remettre de l'ordre dans un système bancaire sinistré.

Des perspectives incertaines sur les marchés financiers.

Dans ce contexte économique nettement dégradé, les marchés **financiers ont connu des réactions brutales et souvent irrationnelles**. Les politiques divergentes des états en matière de taux d'intérêt et l'incertitude des analystes quant au niveau de risque porté par les placements obligataires a fait apparaître ces derniers comme peu sûrs, malgré une certaine stabilité des taux longs soutenus par une abondance de liquidités au niveau mondial.

Durant la première partie de l'année, les bourses mondiales ont poursuivi leur progression, portées par les bons résultats des entreprises, la multiplication des opérations de fusions et acquisitions et un climat général de confiance dans les perspectives de l'économie mondiale.

Une **première alerte** s'est produite au mois de février. Les inquiétudes des autorités chinoises face à une bulle se formant sur les marchés de Shanghai et de Shenzhen, les interventions d'Alan Greenspan, ancien Président de la Réserve Fédérale américaine, sur les risques de récession aux États-Unis, ont entraîné une baisse rapide de l'ensemble des places mondiales, montrant la vulnérabilité des cours de bourse à un changement de tendance. A partir de la fin du mois de mars, les marchés sont repartis temporairement à la hausse, avant d'être fortement affectés par la montée des défauts de paiements sur les crédits hypothécaires. Les grandes institutions financières mondiales ont été les premières touchées, en raison de leur implication dans les mécanismes de transfert des risques de crédit.

Rapidement, la **contagion** s'est étendue à l'ensemble des marchés boursiers des économies avancées. Les petites et moyennes valeurs ont été particulièrement touchées durant cette période, les intervenants cherchant à sécuriser leurs gains sur des sociétés jugées plus sensibles que les grands titres à un retournement de conjoncture. La rapidité de la réaction de la Réserve Fédérale américaine a offert un court répit aux marchés en septembre et octobre. Mais la confirmation des risques de récession aux États-Unis en ont eu raison, entraînant les **grands indices à la baisse en fin d'année**. En revanche, comme en 2006, les places boursières des pays émergents, et tout particulièrement d'Asie (hors Japon) ont affiché des progressions importantes, tout en manifestant des signes de surchauffe.

Avec l'aggravation de la crise financière, les capitaux se sont reportés massivement sur les obligations d'État, qui ont joué leur rôle classique de valeur refuge, au fur et à mesure que les investisseurs prenaient conscience de l'impact potentiel d'une contraction du crédit sur les bénéfices des entreprises et l'économie. **Les taux d'intérêt à long terme**, qui avaient enregistré une hausse marquée pendant plusieurs mois en raison d'anticipations de resserrements monétaires, se sont ainsi **nettement repliés dans la seconde partie de l'année**, retombant à 4,43 % en France et 4,02 % aux États-Unis. Les obligations privées, en revanche, ont été durement affectées par la montée des risques de crédit et la crise de confiance qui a gagné l'ensemble des titres gagés sur des créances immobilières ou commerciales.

Les premiers mois de 2008 ont été très mal orientés sur les marchés boursiers. Plusieurs facteurs, plus ou moins rationnels, expliquent ces baisses considérables (de l'ordre de 20 à 30 % sur les places européennes, au Japon et en Chine, entre le début de l'année et fin mars) :

- un climat général confinant à la panique, sur des places peu matures, comme Shanghai ;
- une baisse incontrôlée du cours du dollar ;
- un mouvement de hausse considérable et largement spéculatif sur les marchés des matières premières. Le pétrole et l'or ont atteint des cours records à la fin du premier trimestre ;
- des risques d'effondrement des marchés immobiliers, non seulement aux États-Unis, mais aussi dans des pays comme le Royaume-Uni et l'Espagne où une bulle spéculative mal financée s'est développée depuis une dizaine d'années.

Les conclusions des analystes sur l'évolution à court et à moyen terme divergent notablement. Ceci incite les investisseurs opérant dans le long terme à agir avec prudence. C'est en tout état de cause la position qu'adopte le groupe actuellement.

Le développement... là où le groupe le souhaite

Souvent présenté comme un sujet majeur d'intérêt patrimonial des ménages français, l'assurance vie n'a connu au cours des décennies récentes que de très nombreuses années de forte progression, l'année 2001, marqué par un recul de l'encaissement de 13 % faisant exception dans une chronologie de chiffres particulièrement brillants. 2007 rejoint cette année 2001 dans la série des mauvais millésimes pour l'assurance vie : le chiffre d'affaires de l'ensemble des opérateurs du marché de l'assurance vie s'est replié de 3 % au plan national.

Plusieurs facteurs paraissent l'expliquer, avec, incontestablement au premier rang, la crise financière survenue en juillet. En outre, les bancassureurs ont épuisé le filon largement exploité en 2006 du réinvestissement des Plans d'Épargne Logement anciens, soumis récemment à fiscalité alors qu'ils étaient exonérés jusque là. Surtout, confrontés au blocage des mécanismes de prêts interbancaires consécutif à la crise de confiance née dans le courant de l'été et perceptible dans l'envolée de l'Euribor, les guichetiers des banques, n'hésitant parfois pas à dénigrer l'assurance vie qu'ils avaient promu pendant plusieurs années, ont commencé à réorienter l'épargne de leurs clients vers des produits bancaires, trouvant ainsi les ressources nécessaires aux métiers bancaires, que les marchés leur offrent à des conditions plus coûteuses, lorsqu'ils les offrent. Ce phénomène s'est de toute évidence amplifié au début de 2008. En tout état de cause, il est clair que dans l'intérêt des consommateurs, ce qui a pu être observé ces derniers mois plaide en faveur d'un Glass Steegall Act à la française. Mais on peut douter que nos pouvoirs publics, souvent si prompts à singer les pratiques d'Outre-Atlantique, en témoigne le projet d'introduire des mécanismes de Class Action dans notre droit, s'y résolvant.

Dans cet environnement morose, nombreux sont, pour notre groupe, les motifs de satisfaction, démontrant qu'à nouveau en 2007, mutualité a rimé avec efficacité.

Les cotisations collectées par les collaborateurs ou les réseaux partenaires animés par eux ont atteint 239.350 k€, en augmentation de 5,9% sur celles encaissées en 2006, soit un taux à nouveau significativement supérieur au taux de croissance du chiffre d'affaires de l'ensemble des opérateurs du marché de l'assurance vie.

Intervenant en appui des groupements associatifs départementaux, les collaborateurs salariés du terrain ont réalisé une **progression de près de 5,9% de la collecte**, avec un total de 220 M€. Les cotisations encaissées ont augmenté de 14,3% s'agissant des opérations en unités de compte, sur les supports immobiliers notamment, avec une collecte vraisemblablement favorisée par les excellentes performances affichées par ce support (16,99% brut de frais) qui bondit de 58%. L'intérêt s'est également porté sur le fonds Monceau Convertibles (+23%), choisi prioritairement par les sociétaires de Capma & Capmi qui, mettant à profit la possibilité de transformer leurs « Anciens Carnets », procèdent à de nouveaux versements, ce qui témoigne et de leur fidélité envers l'institution Capma & Capmi et de leur reconnaissance pour les excellents taux de participation aux excédents servis à des contrats souscrits à partir de 1969 et fermés depuis 1991. Le chiffre d'affaires sur les fonds en euros s'inscrit parallèlement en hausse de 8,4 %, permettant d'inscrire la progression du chiffre d'affaires de l'épargne assurance vie à 9,9%, avec un total de 176.857 k€. C'est probablement ce chiffre qui se compare le mieux à la moyenne professionnelle évoquée ci-dessus.

En retraite, l'exercice a permis d'enregistrer une belle progression des encaissements sur les régimes en points, de 6,0 % à 20.637 k€. Ce niveau de chiffre d'affaires est le plus élevé observé depuis que des statistiques fiables existent pour ces produits (1998). Il faut voir là les effets positifs de la modification apportée au début d'année 2006 aux mécanismes de motivation des collaborateurs de terrain, qui prennent dorénavant en compte les rachats de points effectués par les sociétaires, et surtout donnent une priorité aux contrats comportant des engagements de cotisations les plus élevés : de fait, si le nombre de nouveaux contrats de retraite souscrits s'inscrit en progression de 5% sur celui de 2006, le nombre de contrats de classe 2 et au-delà a augmenté de 14%. En revanche, les encaissements sur le contrat Certitudes Viagères ont régressé, préparant implicitement la décision prise fin mars 2008 par les conseils d'administration compétents de remplacer ce produit par un autre, répondant encore mieux aux préoccupations des sociétaires et clients.

En ce qui concerne les réseaux de distribution partenaires de nos adhérents, baptisés réseaux alternatifs, les efforts de sensibilisation, de formation et d'animation amorcés voici quatre ans ont à nouveau porté leurs fruits : les producteurs qui opèrent dans le cadre d'un mandat d'agent général ont réalisé un chiffre d'affaires proche de 6,5 M€, en progression de 29%.

Mais l'activité globale des réseaux alternatifs souffre de la mise en liquidation de la Marf, qui était devenue un apporteur significatif, par l'intermédiaire de ses agences tenues par des salariés formés par les soins de notre groupe. L'hostilité et la violence des réactions dirigées vers le groupe a conduit à renoncer à l'installation dans l'Allier d'un point de vente permettant de suivre le portefeuille de contrats constitués et d'apporter à ces clients le service qu'ils sont en droit d'attendre.

Enfin, l'encaissement des réseaux alternatifs a souffert du désintérêt confirmé des courtiers partenaires d'April Group pour le produit April Certitudes Viagères configuré à leur attention. Là encore, le remplacement de Certitudes viagères par un produit similaire, permettant de répondre aux mêmes besoins de rente viagère immédiate, devrait permettre de recréer une dynamique commerciale.

La retraite... au cœur de nos métiers

Parce qu'ils correspondent à son cœur de métier historique, les contrats de rente viagère, et parmi ceux-ci les régimes de retraite par capitalisation en points, occupent au sein du groupe une place beaucoup plus importante que chez nos confrères.

Les régimes en points les plus récents, Fonréa pour les exploitants agricoles, Fonds Acti Retraite pour les autres catégories socioprofessionnelles, Monceau Avenir Retraite et Monceau Avenir Plus, les Perp lancés en octobre 2004, tous conçus sur des bases techniques modernes, à partir des données biométriques et financières les plus récentes, affichent au terme de l'exercice des performances de qualité, permettant de conforter leurs réserves : leurs taux de couverture s'étagent entre 116 % et 130% après revalorisation des prestations du 1er janvier 2008, en appliquant, pour le calcul de la valeur actuelle des droits acquis par les adhérents (la Provision Mathématique Théorique), les tables de mortalité les plus récentes, les tables TGH et TGF 2005 publiées par arrêté en 2006 ; il est apparu inutile d'étaler l'effort nécessaire pour assurer une couverture à 100% sur la base de ces nouvelles tables sur le délai de quinze années accordé par les Autorités de tutelle. C'est dire que la gestion rigoureuse qui désormais caractérise le groupe permet **d'absorber cet effet tangible de l'allongement de la durée de la vie humaine** avec une très grande sérénité.

Souci majeur de la seconde moitié de la décennie 1990, retenant de ce fait toutes les attentions depuis, le Régime Collectif de Retraite diffusé par Capma & Capmi a fait encore en 2007 l'objet de toutes les attentions. L'arrêté des comptes de l'exercice 2005 avait confirmé le retour à l'équilibre de ce régime, apprécié en utilisant les normes de calcul applicables au plus tard en 2009, de fait déjà dépassées, la publication en 2006 des nouvelles tables de mortalité prospectives en témoigne. Il avait permis la reprise d'une politique de revalorisation de la valeur de service des rentes, très attendue des adhérents du régime.

La rigueur de la gestion, la pertinence des allocations d'actifs privilégiées et les résultats que la gestion financière a procurés ont non seulement permis de poursuivre cette politique, mais de l'amplifier, tout en portant **le taux de couverture de ce régime de 101% au 31 décembre 2006 à 106 % au 31 décembre 2007**. Pour ce régime également, les calculs actuariels sont effectués en appliquant les tables de mortalité différenciées par sexe, TGF 05 et TGH 05, sans étaler le coût du changement de table sur la période de quinze années permise par la réglementation.

Au 31 décembre 2007, ce régime disposait de réserves à hauteur de 823.729 k€, pour des engagements évalués à 775.074 k€ en utilisant rappelons-le, tout comme pour les régimes les plus récents, les dernières tables de mortalité prospectives publiées par l'INSEE. Ceci conduit à penser que d'autres décisions de **revalorisation de la valeur du point** suivront, d'autant que les actifs du régime autres qu'obligataires recelaient encore des plus values latentes à hauteur de 65.137 k€ à la fin de 2007.

Mais la vigilance doit rester de mise, tant sur la longue période paraissent nombreux les facteurs de risque.

Le premier provient des incertitudes sur **l'évolution des taux d'intérêt à long terme**. Une gestion financière adaptée peut permettre d'en atténuer l'ampleur : l'indexation de fait qui caractérise les produits de placements immobiliers, qui représentent entre 25 % et 30 % des réserves des différents régimes, tout comme la part laissée aux obligations à taux variable ou indexées contre l'inflation dans les portefeuilles obligataires de ces régimes en points, constituent une forme de protection contre une remontée des taux qui résulterait de poussées inflationnistes marquées.

Le second a trait aux **évolutions biométriques** susceptibles d'être observées. Aujourd'hui, tous les régimes en points gérés par le groupe affichent des taux de couverture supérieurs à 100 % en calculant les engagements actuariels couverts par ces régimes en appliquant les tables de mortalité différenciées par sexe, TGH et TGF 2005, que la réglementation impose d'utiliser à compter de l'exercice 2007, sans recourir à la possibilité d'étaler sur quinze années le coût lié à ce changement de table (cf. supra). Il faut se féliciter de cette situation. Mais au-delà de cette légitime satisfaction, force est de constater que l'application des tables différenciées aux populations masculines n'a eu qu'un faible impact. En revanche, pour les populations féminines, les écarts ont parfois approché 20 %. Aussi, c'est une attention toute particulière qu'il convient d'accorder à l'inévitable dérive en terme de mortalité qui résultera de l'entrée en service progressive des rentes de réversion, servie dans la quasi-totalité des cas à des bénéficiaires de sexe féminin. S'agissant en particulier du Régime Collectif de Retraite, dont plus de la moitié des adhérents sont aujourd'hui allocataires, les échéances sont proches. Une telle évolution doit être anticipée dans le cadre d'une politique raisonnée de revalorisation des prestations.

Le troisième enfin paraît plus politique. Il concerne le remboursement par l'État de sa part dans les majorations légales de rentes viagères, dont bénéficient les sociétaires les plus anciens, parfois sous condition de ressources. Régulièrement, à l'époque des travaux préparatoires aux Lois de Finances, est agitée l'idée de la suppression de ce remboursement qui, au reste, intervient de plus en plus tardivement, pesant sur les ressources du régime.

Cette suppression, même si elle pouvait avec succès être contestée devant les Tribunaux compétents, se traduirait dans l'immédiat par l'impossibilité de revaloriser les rentes du Régime Collectif de Retraite pendant une période de l'ordre de 3 ans. Sanction inacceptable qui justifierait une mobilisation de ceux, nombreux, de nos élus qui exercent par ailleurs des mandats politiques électifs. Sanction inique lorsque l'on rappelle que dans le même temps, les pouvoirs publics ont décidé de soutenir financièrement, pour le ramener sur 15 ans à l'équilibre, le régime de retraite dits des personnels hospitaliers, géré par un assureur privé au mépris du bon sens technique le plus élémentaire, alors que les adhérents bénéficient de longue date et de mécanismes avantageux de déduction fiscale des cotisations payées, et du régime des majorations légales de rentes viagères : étonnant pour des rentes que l'on peut difficilement qualifier de viagères puisqu'elles sont temporaires de 5 ans !

Performances rime avec récompenses

Que les régimes de retraite en points affichent tous des taux de couverture supérieurs à 100% malgré l'utilisation intégrale des nouvelles tables de mortalité, que la revalorisation de la valeur de service des retraites ait pu être poursuivie voire même amplifiée s'agissant du Régime Collectif de Retraite, constituent des satisfactions majeures de cet exercice. Les performances annoncés au titre de 2007 pour les produits d'assurance vie diffusés par le groupe contribuent également à ce bon bilan d'ensemble de l'activité : elles ont, de nouveau, suscité les commentaires favorables de la presse spécialisée.

Déjà, l'annonce au début de 2007 des performances obtenus sur l'exercice 2006 avait permis à Capma & Capmi, la seule entreprise dont les produits sont mis en exergue auprès de la presse spécialisée, non seulement de mieux asseoir le développement de son activité, mais également de recueillir un palmarès de récompenses appréciées, valorisant 3 produits de la gamme, qui en compte 7, qu'elle diffuse : Label d'Excellence Or confirmé pour Dynavie par les Dossiers de l'Épargne, Trophée d'Or du Revenu délivré pour la première fois au fonds en euros, Trophée d'Or également accordé par la même revue dans la catégorie des meilleurs contrats d'assurance vie diversifiés comptant de 11 à 40 supports, nouvel Oscar décerné par Gestion de Fortune, excellentes positions, 4ième et 5ième, dans les deux classements susceptibles de concerner Dynavie publiés par la revue Mieux Vivre votre Argent, l'une des références incontestées de cette profession.

Investir Magazine a, pour la première fois, gratifié Dynavie et son fonds en euros d'une Palme de Bronze. Le magazine Investissements Conseils, magazine des conseils en investissements, a classé ex-æquo les contrats Monceau Avenir Jeune et Dynavie sur la troisième marche du podium des contrats en euros. Enfin, le Journal des Finances a pour la seconde fois gratifié Monceau Avenir Retraite d'une Palme d'Or dans la catégorie des PERP en points.

Pareil palmarès venant en soutien des superbes performances des produits diffusés par le groupe a sans conteste contribué à favoriser la collecte en début d'année 2007, caractérisé par des taux de progression exceptionnel : à fin mars 2007 par exemple, les encaissements sur les produits d'épargne diffusés par le réseau associatif s'inscrivaient en progression de 25 % sur le mois équivalent de 2006 alors que la profession enregistrait déjà un chiffre d'affaires en repli. Mais la survenance de la crise financière, dans le courant de l'été, a fait naître dans l'esprit de notre sociétariat fidèle un sentiment de méfiance, semblable à celui qui avait été observé en 2001 : cette aversion au risque confirmée est très souvent l'apanage des titulaires de contrats les plus âgés, qui constitue souvent le sociétariat le plus fidèle.

Les premiers mois de 2008 ont, comme il est de tradition, été ponctués par l'annonce des différents taux de participation servis par les assureurs sur leurs différents contrats au titre de 2007. Le niveau à nouveau remarquable des taux de participation servis aux sociétaires a permis à Dynavie une remarquable récolte de prix et de récompenses. Le Label d'Excellence Or a été confirmé par les Dossiers de l'Épargne. Le Revenu a attribué un second Trophée d'Or pour le fonds en euros et renouvelé pour la quatrième fois son Trophée d'Or pour la gestion profilée du contrat. Un nouvel Oscar a été attribué par Gestion de Fortune à Dynavie. Dans le classement établi par Mieux Vivre Votre Argent, Dynavie a obtenu une brillante quatrième place, qui a malgré tout déçu les collaborateurs du groupe lorsqu'ils ont pris connaissance de l'identité du produit classé second, de diffusion récente et confidentielle. Investir Magazine a gratifié Dynavie de deux palmes de bronze, l'une pour son fonds en € et l'autre dans la catégorie des contrats pour débuter. Enfin, le Journal des Finances a pour la troisième année consécutive délivré une Palme d'Or dans la catégorie des PERP en points à Monceau Avenir Retraite.

Il est clair qu'un tel palmarès devrait faciliter la distribution des produits tout au long de l'année 2008, même si, du fait de la chute des versements sur contrats transformés et alors que l'intérêt pour Dynavie ne se dément pas, la production s'inscrit en sensible retrait sur les niveaux exceptionnels affichés au cours des premiers mois de 2007.

De façon prémonitoire, ces perspectives ont été évoquées avec les collaborateurs en mars 2007 à l'occasion des dixièmes Assises de la **Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance** ; entourée cette année d'un faste particulier, justifié tant

par la qualité du travail accompli en 2006 que par la célébration du centième anniversaire de la fondation de la Caisse Centrale de la Mutualité Agricole d'Afrique du Nord, cette manifestation constitue traditionnellement un moment fort consacré à la formation des collaborateurs. Elle a également fourni l'occasion de les sensibiliser au risque que comportait, dans un contexte financier très porteur, un désintérêt de leur part pour des produits comme les contrats de rente ou les contrats de retraite en points. Se concentrer sur la diffusion des produits d'épargne, demandés par le sociétariat plutôt que vendus, n'est pas sans danger si d'aventure la conjoncture financière se retourne : l'aversion au risque conduit à geler toute décision d'investissement, même sur les supports en euros, phénomène semblable à celui qui avait durement éprouvé le niveau d'activité de l'exercice 2001. Ce message a au moins en partie été entendu, en témoigne le regain d'activité, perceptible à ce moment là, dans la diffusion de contrats de retraite en points.

En tout état de cause, autant que par les performances remarquées des produits qu'il diffuse, **le groupe se différencie par ses pratiques et règles d'éthique respectueuses de son sociétariat**. Dans le groupe, les anciens ne payent pas pour les nouveaux. La gestion financière de chaque produit fait l'objet d'un strict cantonnement, les conseils d'administration, émanation élue des sociétaires, y veillent scrupuleusement. Pas d'opérations promotionnelles agressives, pour ne pas écrire trompeuses, s'appuyant sur des rémunérations prétendument améliorées de l'épargne pour attirer de nouveaux clients en faisant supporter le coût de ces campagnes aux anciens sociétaires, privés des revenus qui leur reviendraient normalement. Les rares campagnes publicitaires du groupe dans la presse spécialisée mettent en avant cette caractéristique. Et que cette règle de conduite, malheureusement assez peu partagée dans la profession, soit mieux reconnue constitue pour le groupe un motif de satisfaction. Brocardant la discrimination dont souffrent souvent les clients fidèles pour financer la « chasse aux nouveaux clients », François de Witt concluait sa chronique du 31 janvier sur France Info en suggérant aux auditeurs de « confier leur argent aux compagnies qui refusent cette discrimination comme le groupe Monceau ». Bel hommage rendu à notre groupe et à son éthique.

En réassurance, recentrer pour mieux fédérer

Sur ce marché caractérisé par des cycles d'amplitude forte et une concentration continue des opérateurs en recherche de la taille la plus grande possible, les tarifs pratiqués par les réassureurs, pour l'exercice 2007 comme en 2006, sont demeurés raisonnables même si, lors des renouvellements des traités pour 2008, une certaine tendance à la dégradation a commencé à se manifester, notamment pour les risques dommages où subsistaient des capacités de souscription importantes désireuses de s'employer. La crise financière née au milieu de l'été 2007, amplifiée au cours des premiers mois de 2008 aura vraisemblablement un impact sur

l'intérêt des marchés de capitaux pour l'industrie de la réassurance. Il est cependant trop tôt pour appréhender l'ampleur des désengagements susceptibles de se produire, notamment de la part d'acteurs d'Amérique du Nord.

Peu d'événements majeurs ont affecté la sinistralité propre à la réassurance. La situation dans les risques de responsabilité est demeurée stable. Quant aux événements naturels, s'ils ont été un peu plus nombreux qu'en 2006, ils ont été très loin d'atteindre le niveau historique de 2005. En Europe, zone de chalandise du groupe en 2007, une seule tempête de grande ampleur, Kyrill, qui a balayé l'Allemagne et la Belgique, a affecté les comptes de la Mutuelle Centrale de Réassurance, pour un coût brut de l'ordre de 8,4 M€, largement pris en charge par les rétrocessionnaires.

Mais cet exercice 2007, nous en rendions compte lors de l'Assemblée du 28 juin 2007, aura surtout été marqué par la mise en œuvre de la décision de consacrer les moyens du groupe en réassurance au seul marché français, en y développant une activité susceptible de déboucher sur des partenariats, plutôt que de disperser ses forces dans des actions de développement international nécessairement plus difficiles à maîtriser et comportant un niveau de risque élevé. De ce fait, la Mutuelle Centrale de Réassurance **a cédé en mai 2007 les droits de renouvellement du portefeuille conventionnel souscrit hors de France**, à l'exception des traités souscrits par les entreprises étrangères associées.

Fruit d'une réflexion stratégique amorcée de longue date, cette décision a été mise en œuvre en dehors de toute contrainte de résultats, par ailleurs exceptionnellement bons. En choisissant d'effectuer cette cession dans une phase favorable du cycle, le groupe a pu valoriser correctement cette transaction, intervenue avec un des principaux réassureurs mondiaux, le groupe Partner Ré, ce qui constitue un motif légitime de fierté. Les actions de communication développées à cette occasion ont permis d'exposer aux cédantes françaises, du secteur mutualiste en particulier, la volonté du groupe d'affirmer sa présence auprès d'eux. En outre, dans le prolongement de ces messages, la Mutuelle Centrale de Réassurance a rejoint, au début de 2008, la ROAM, syndicat professionnel regroupant la plupart des groupes mutualistes moyens de l'assurance, en attendant d'autres décisions, en préparation, qui marqueront plus fortement encore l'ancrage du groupe dans la famille mutualiste.

Ce recentrage de l'activité sur le marché français n'a pas produit d'effet sur l'activité de l'exercice 2007 puisque l'essentiel des traités étrangers étaient déjà renouvelés à la date de cession des droits. En revanche il s'est accompagné du départ de plusieurs collaborateurs en charge de la souscription, de la tarification et du suivi de ce portefeuille de traités, qui ont rejoint les équipes de Partner Ré, contribuant ainsi à faciliter le renouvellement pour compte de ce dernier des traités en portefeuille.

Il n'apparaît pas nécessaire de commenter longuement l'activité de réassurance internationale qui n'interviendra plus désormais dans les comptes combinés qu'au titre de la liquidation des traités relatifs aux souscriptions antérieures à 2008. **Sur le marché français**, la politique développée vise à favoriser **les relations à long terme avec des cédantes** de taille moyenne, le plus souvent de caractère mutualiste, en accordant une attention particulière aux risques dommages et aux traités proportionnels. Malgré les concentrations et l'augmentation de la rétention des assureurs directs, les positions acquises ont pu être maintenues. La Mutuelle Centrale de Réassurance a entretenu en 2007 des relations de réassurance avec 42 cédantes représentant 256 traités pour un aliment de 27,3 millions d'euros. Les renouvellements pour 2008 sont caractérisés par une grande stabilité de ces chiffres.

Dans les comptes de l'exercice 2007, le **secteur conventionnel** a, pour la première fois depuis plusieurs années, fourni une **contribution globale positive aux excédents techniques**. En effet, lors des exercices précédents, les résultats bénéficiaires des activités courantes étaient plus que compensés par des pertes sur la liquidation des traités passés jusqu'en 2002 avec deux mutuelles spécialisées dans le risque de responsabilité civile médicale. En 2007, par contre, la liquidation de ces traités affaires a généré des excédents, contribuant à renforcer l'excédent technique brut global enregistré pour le secteur conventionnel, malgré le coût généré par la tempête Kyrill (cf. supra).

Laissées en dehors du périmètre de combinaison des comptes tout en bénéficiant d'un statut identique à celui d'entreprises comprises dans ce périmètre, **les mutuelles associées** établies hors de France **contribuent aux excellents résultats combinés**. Qu'il s'agisse de la Mutualité Agricole du Maroc, de Tunisie, du Sénégal ou du mouvement Promutuel, fer de lance de la mutualité au Québec, tous ces groupes ont connu un exercice satisfaisant, dans des environnements de marchés concurrentiels et souvent difficiles. Porte-drapeau de la mutualité dans leur pays, toutes continuent d'apporter la preuve au quotidien de la qualité et de l'efficacité de leurs équipes dirigeantes, et de la pertinence des valeurs du mutualisme.

Le résultat technique brut des traités apportés par les associés, excédentaire lui aussi en dépit des malis enregistrées sur la liquidation des opérations souscrites avec la Marf, a conduit le conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance à octroyer aux associés des commissions de réassurance complémentaire pour contribuer au financement de leur développement.

Élargir le cercle des associés, dans la logique développée par ses fondateurs, et y consacrer ses importants moyens reste pour la Mutuelle Centrale de Réassurance un objectif essentiel, qui a justifié en partie la décision de recentrage stratégique concrétisée en mai 2007. Au début de 2008, des discussions sont en cours avec deux mutuelles locales, qui sur leur zone de

compétence, bénéficie l'une et l'autre d'une très forte notoriété. Elles pourraient déboucher sur un accord avant la fin de l'exercice.

L'assurance non-vie : une nouvelle année de consolidation

En assurance non-vie, après les exercices 2003 et 2004 qui se sont avérés excellents grâce au durcissement des conditions techniques, rendu nécessaire par les mauvais résultats d'ensemble du secteur et la fragilité des bilans découlant de la crise financière des années 2000-2002, les évolutions favorables des marchés financiers et l'embellie des résultats du risque automobile consécutives à la politique de répression des excès de vitesse mise en œuvre par les pouvoirs publics se sont traduits par un renforcement sensible de la pression de la concurrence, rendant pratiquement impossibles plusieurs années consécutivement les ajustements tarifaires que la dégradation de certains risques aurait justifiés.

La sinistralité automobile, quant à elle, ne s'améliore plus, au contraire. Même si les pouvoirs publics ont feint de l'ignorer lorsqu'ils ont demandé que des réductions de prix accompagnent la baisse sensible des fréquences d'accidents à conséquences corporelles, l'impact de la forte réduction de la fréquence a pratiquement été compensé par la dérive persistante du coût de la réparation des préjudices corporels graves, affectant également de façon significative la liquidation des sinistres des années antérieures ; les comptes de 2007 en portent une nouvelle fois la trace. Certes, ces aggravations sont pour partie prises en charge par les réassureurs. Mais elles se traduisent par de sensibles augmentations du prix des couvertures de réassurance, perceptibles depuis 2004 lors des renouvellements de traités et pas démenties depuis, même si le renouvellement de 2008 a permis de mieux contenir le budget consacré à l'acquisition de ces protections.

Dans ce contexte professionnel encore difficile, l'activité et les résultats enregistrés par **les mutuelles professionnelles membres de l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau** (Umam) et sur les opérations souscrites dans les départements d'Outre Mer, en particulier par les mutuelles locales, ont constitué cette année encore **des motifs de satisfaction** : l'ensemble contribue aux excellents résultats combinés qui vous sont présentés.

La **Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat des Transports** (MAT) et la **Mutuelle des Débitants de Tabac de France** (Mudétaf) ont l'une et l'autre enregistré de remarquables résultats, confirmant la qualité de leurs souscriptions, particulièrement perceptibles depuis qu'elles ont accédé au statut de mutuelles associées de la Mutuelle Centrale de Réassurance. L'une et l'autre, sous l'impulsion d'équipes dirigeantes compétentes, ont apporté leur contribution au développement des professions qu'elles assurent, tout en veillant au strict respect de leurs règles et valeurs mutualistes.

Toutes deux ont vécu leurs premières années au sein de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, avant de connaître une existence autonome, témoignage de cette capacité des structures du groupe à favoriser le développement de l'assurance mutuelle et à fédérer les initiatives. Dans ce même esprit, l'Union a accueilli en son sein, la **Mutuelle de Cluny**, autrefois proche de la Marf, et **Le Renom**, établi à Vonnas, devenus membres de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau le 1er janvier 2007.

Plus généralement, l'année 2007 a confirmé l'inflexion donnée à la stratégie choisie ces dernières années, qui avait conduit à privilégier des démarches d'alliance pour élargir l'assise opérationnelle de l'activité d'assurance non-vie distribuée par agents généraux, autour d'une direction commune entre **Monceau Générale Assurances** et une entreprise présentant des caractéristiques semblables. Cette approche a été revue à la lumière des échecs des tentatives menées tant avec la CGA en 1999 qu'avec la Marf entre 2003 et 2006, entreprise à laquelle le groupe a consenti un important soutien financier et pour laquelle les principaux collaborateurs de Mga ont dépensé une énergie considérable, d'ailleurs au détriment de leur activité pour Mga, sans en être d'ailleurs même remerciés ; une telle stratégie ne peut être mise en œuvre avec succès qu'avec des partenaires loyaux, dirigeant une entreprise saine, caractéristiques que ni la CGA, ni la Marf, toutes deux en liquidation après retrait d'agrément, n'ont en réalité présenté. Et l'avenir ne saurait être préparé dans la seule perspective de réaliser une autre, improbable, opération similaire.

C'est donc en ne se préoccupant que de son propre développement et de celui de ses agences, en mobilisant ses moyens sur ce seul objectif, que **Monceau Générale Assurances** a poursuivi le travail de modernisation dynamique amorcé au début de 2006.

Dans tous les domaines, l'accent est mis sur la qualité, la rapidité de traitement et la rigueur, visant à la fois le développement d'une offre de services adaptée et une meilleure maîtrise des risques. Une étape importante a consisté à évaluer les procédures, tant sur le site de gestion de Vendôme que chez les intermédiaires. Les modalités de souscription ont été revues et encadrées afin de limiter les risques majeurs. Les services techniques et tout comme ceux de gestion des sinistres ont été renforcés par recrutement de collaborateurs jeunes présentant des potentiels d'évolution. Des efforts ont été apportés à la formalisation des échanges, soignant l'analyse des dossiers et la présentation du contenu. De nouvelles exigences s'imposent désormais aux agents généraux et intermédiaires, qui engagent leur responsabilité et celle de leurs mandantes, de la présentation normalisée des courriers à l'analyse technique des faits ou au respect des règles fondamentales de protection des intérêts des assurés.

Les équipes d'inspection ont été renforcées, leurs missions redéfinies en intégrant des préoccupations de contrôle interne aux côtés de leur rôle plus classique

d'animation et d'encadrement des agences. Enfin, les bases d'une politique de création de points de vente, abandonnée dans la logique de stratégie de croissance par alliance, ont été préparées, pour de premières réalisations avant la fin de 2008.

Autre projet de taille géré conjointement avec les agents généraux, **l'image**. Il fallait donner au réseau et aux compagnies qu'il représente une visibilité moderne et cohérente, différenciée mais en symbiose avec celle du groupe qui les porte et véhicule une notoriété et des valeurs utiles à leur développement. Monceau Générale Assurances dispose aujourd'hui, comme sa sœur Monceau Retraite & Épargne, d'un logotype qui évoque celui de Monceau Assurances dont il est largement inspiré. Mieux, moteurs du changement, les agents généraux ont souhaité porter un nom et une image propres tout en affichant leur attachement à la famille Monceau. **Monceau Assur'agence** est né : réservée aux agents généraux de Monceau Assurances, la marque est désormais déclinée sur tous les documents utilisés par les agents généraux et se répand à travers la signalétique des points de vente, mais sans doute trop lentement.

Plus de rigueur dans la gestion, plus de soin dans l'image, sont des avantages concurrentiels certains. Ils exigent une adaptation certes des procédures, mais également des compétences du personnel et des intermédiaires. Pour les agents en poste, la formation et le dialogue ont retrouvé un niveau perdu ces dernières années : par le truchement de leurs représentants syndicaux, ils ont participé à nombre de commissions, sur des thèmes comme la refonte des produits. Par ailleurs, le profil des agents généraux nouvellement recrutés a été redéfini, visant au rajeunissement et au recrutement de professionnels sensibles aux règles de bonne gestion et motivés par le développement de leur portefeuille d'assurance vie. Tous se sont vus proposer des formations à caractère technique ou commercial dispensées sur le site de Vendôme.

Ces efforts s'avèrent indispensables pour enrayer le phénomène de lente érosion des portefeuilles. Particulièrement sensible pour le revenu des agents dans une conjoncture où les modifications tarifaires se limitent à celle du jeu des indices, cette situation rend plus nécessaire la diversification de l'offre, en l'élargissant aux services et produits d'assurance vie du groupe, aux performances et qualités reconnues. La refonte des produits, devenue de ce point de vue impérative, menée de concert avec les agents, a pour objectif de consolider les portefeuilles, sans dégrader, au contraire, les résultats techniques : la première grande étape de ce chantier d'adaptation a été concrétisée par le lancement dans l'été 2007 **d'une nouvelle gamme complète de contrats multi-risques habitation**. Appréciés des agents, qui ont contribué à leur conception, ces contrats ont reçu un bon accueil de la clientèle, et les résultats des premiers mois de production marque une inflexion avec le déclin des portefeuilles observé année après année depuis plus de 10 ans. D'autres étapes suivront, sans doute moins

ambitieuses à court terme, pour les risques agricoles et risques des petites entreprises, et les potentiels d'étude disponibles sur le site de Vendôme seront renforcés en conséquence.

Des excédents et des réserves solides

Les comptes ont été préparés conformément aux dispositions du code des assurances et des textes réglementaires applicables à la combinaison des comptes des sociétés d'assurance mutuelle, en particulier au règlement 2000.5 du 7 décembre 2000 produit par le Comité de la Réglementation Comptable. L'annexe aux comptes fournit de nombreuses explications sur ces sujets, et sur les éléments essentiels des comptes qui sont présentés. Il n'est donc pas utile de les reprendre dans ce rapport.

Tiré par la croissance des opérations vie (cf. supra), **le chiffre d'affaires combiné a progressé de 1,7 %** pour atteindre 508.882 k€. Les effets de la résiliation intervenue à effet du 1er janvier 2007 des traités de réassurance conclus avec la Marf, qui explique la baisse de 5,4 % à 123.809 k€ du chiffre d'affaires accepté, ont été plus que compensés par le développement de l'activité vie. Conséquence d'une politique qui, dans un marché redevenu très concurrentiel, privilégie les résultats sur le volume des affaires souscrites et, à l'inverse, d'une stratégie fédératrice à laquelle ont adhéré la Mutuelle de Cluny et le Renom, le chiffre d'affaires directes non vie combiné s'est élevé à 145.722 k€, en progression de 1,5 % sur celui de l'exercice 2006.

Le compte technique non vie dégage un **excédent net** de réassurance de 38.497 k€, **sensiblement supérieur au 29.265 k€ de l'exercice 2006**, presque au même niveau que celui de 41.451 k€, qualifié alors d'exceptionnel, apparaissant à la lecture des comptes de l'exercice 2005. Pourtant, ce compte technique de 2007 a bénéficié de moindres produits financiers que les deux précédents, conséquence logique des turbulences observées sur les marchés qui n'ont pas permis d'extérioriser le même niveau de plus values. Le résultat très satisfaisant qu'il affiche traduit une **amélioration significative du ratio combiné non-vie net**, proche de 98,1 % au lieu de 102,9 % en 2006, meilleur encore que ceux observés en 2005 et 2004, alors qualifiés de remarquables, de 98,6 % et 99,3 % respectivement. Il est vrai que, malgré l'intervention des rétrocessionnaires, 2006 avait été grevé par les malis enregistrés sur les événements Grêle qui ont affecté la région de Blois en juillet 2005, sur les sinistres automobile à conséquences corporelles graves survenus au cours d'années antérieures et par l'ajustement à la hausse des évaluations de sinistres de RC médicales survenus avant 2002 auxquels avait procédé le Sou Médical. Les ajustements sur ces dossiers ont été en sens contraire en 2007, et le coût des tempêtes Kyrill au net des rétrocessions, tout comme les malis enregistrés à nouveau sur quelques sinistres à conséquences corporelles graves ont pu être absorbés sur les ressources courantes de l'exercice.

L'activité vie a dégagé un **résultat d'exploitation courant de 25.682 k€ en baisse sur les 31.638 k€** affichés au terme de 2006, alors même que ce dernier exercice avait supporté une charge évaluée à 12.247 k€, liée à l'utilisation pour la première fois des tables de mortalité TGH 05 et TGF 05 pour le calcul des provisions mathématiques de rentes viagères, avec une année d'avance sur les prescriptions réglementaires, et sans recourir à la possibilité offerte par les textes d'étaler cette charge sur 15 années. La conjoncture financière moins favorable de 2007 l'explique en partie, même si l'exercice courant a également supporté des charges techniques non-récurrentes, liées à l'utilisation, pour tenir compte de remarques formulées par le Service du Contrôle des assurances, des tables en cas de décès pour évaluer les engagements techniques du contrat Vis-à-vie à la place des tables en cas de vie retenues jusqu'à l'inventaire précédent : le coût en est évalué à un montant d'environ 6,1 M€, grevant les comptes de l'exercice 2007.

Sans doute convient-il ici de rappeler comme chaque année que les comptes combinés agrègent les comptes sociaux de plusieurs entreprises d'assurance mutuelle qui n'ont pas pour finalité de dégager des bénéfices afin de rémunérer des actionnaires. Il relève des prérogatives des conseils d'administration de ces sociétés de décider du sort des excédents dégagés par la gestion de l'exercice. Au sein de Capma & Capmi en particulier, seule mutuelle vie intégrée dans le périmètre de combinaison, le Conseil d'administration arbitre chaque année **entre la constitution de réserves propres et d'autres affectations**. Dans cet esprit, le conseil de Capma & Capmi a décidé de compléter les participations aux excédents servis sur certains produits anciens, pour un coût global de 1.935 k€, ou de ne pas s'opposer aux demandes du Service du Contrôle concernant Vis-à-vie. C'est comme toujours à l'aune de cette remarque que doit s'apprécier la qualité des résultats techniques combinés.

Les **frais généraux** enregistrés dans les comptes de l'exercice restent **maîtrisés**. Ils progressent légèrement, de 1,6 % à 45.236 k€ contre 44.504 k€ en 2006. Cette évolution résulte pour partie de l'entrée de la Mutuelle de Cluny et du Renom dans le périmètre de combinaison. À périmètre constant, les frais généraux globaux n'auraient augmenté que de 0,6 %. En assurance vie, branche pour laquelle une fraction importante de la masse salariale est fonction du chiffre d'affaires enregistré, la progression ressort à 0,6 %, très en deçà du taux de progression de la collecte, soit 5,9 %, témoignant dans ce domaine également du souci de rigueur qui anime nos équipes au quotidien.

Au total, le compte de résultat combiné se solde par un excédent de 57.271 k€, en progression sur les 54.980 k€ affichés au terme de l'exercice 2006, malgré l'enregistrement d'un impôt sur les sociétés particulièrement lourd, s'élevant à 27.587 k€ (contre 18.075 k€ en 2006, l'une des principales entreprises incluses dans le périmètre de combinaison bénéficiant encore cette année là de déficits fiscaux reportables).

Les capitaux et réserves propres combinés du groupe ont progressé, passant, pour la part du groupe, de 502.601 k€ au 31 décembre 2006 à 560.867 k€ au 31 décembre 2007. A ce niveau, ils représentent 114,3 % du chiffre d'affaires net de réassurance, et 14,6 % des provisions techniques nettes hors provisions d'égalisation et provisions afférentes aux contrats en unités de compte, soit des ratios peu fréquents dans notre profession, en tout état de cause très supérieurs à ce qui est nécessaire pour opérer, témoignant de la solidité du bilan combiné qui vous est présenté.

Au 31 décembre 2007, les plus values latentes, résultant de la différence entre les valeurs nettes comptables corrigées (du jeu de la surcote/décote pour les actifs obligataires évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances) et leur valeur vénale ont fondu à 22.596 k€ contre 109.637 k€, montant observé au 31 décembre 2006. Le niveau atteint par les taux d'intérêt au 31 décembre 2007, supérieur à celui observé au 31 décembre 2006 s'est traduit par le creusement du stock de moins values latentes sur les portefeuilles obligataires, qui atteint 76.997 k€ au lieu d'une situation en plus value, de 4.186 k€, au 31 décembre 2006. La conjoncture a pu ponctuellement être mise à profit par plusieurs sociétés pour réaliser des cessions permettant de doter leur réserve de capitalisation à hauteur de 2.801 k€, montant repris dans les résultats combinés. L'apparition de ces moins values latentes ne saurait inquiéter à ce stade : les obligations sont acquises dans une logique de détention durable, souvent jusqu'à échéance, et la structure des portefeuilles constitués, leur maturité soit sur la partie très courte de la courbe, soit sur les échéances très longues, le plus souvent avec des titres indexés sur l'inflation, ne l'expose pas à un risque de liquidité dans l'environnement actuel.

En revanche, la diversification de la politique financière mise en œuvre ces dernières années au profit d'actifs non obligataires a porté ses fruits : malgré l'extériorisation de plus values tout au long de l'exercice pour améliorer les participations des sociétaires aux excédents, conforter les taux de couverture des régimes de retraite en points et alimenter le compte de résultat, le stock de plus values latentes sur actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances restait du même ordre de grandeur, à 99 M€ au lieu de 105 M€. Les portefeuilles d'actifs mobiliers autres qu'obligataires recelaient encore une plus value latente de 19.510 k€ contre 71.826 k€ au 31 décembre 2006. Par ailleurs, la valorisation du patrimoine immobilier détenu pour propre compte se poursuit de manière satisfaisante, l'ensemble ressortant en plus value de 79.954 k€ au 31 décembre 2007, à comparer aux 33.523 k€ affichés à la fin de l'exercice 2006.

Les hommes, citoyens au cœur de l'entreprise

Le souci de rigueur qui anime les adhérents de Monceau Assurances depuis plusieurs années, avec pour objectifs d'offrir aux sociétaires le meilleur service au

meilleur prix et de reconstituer des fonds propres pour garantir la pérennité des Institutions, s'est traduit par l'ajustement des coûts de structure au plan de charges, et par une diminution importante des effectifs salariés des adhérents de Monceau Assurances et des GIE qu'ils ont constitués pour mettre en commun leurs moyens. Une telle politique était indispensable pour sauver un groupe exsangue, en butte à de graves problèmes de solvabilité, aux effectifs pléthoriques : dans le périmètre où aujourd'hui on dénombre moins de 280 collaborateurs, on en comptait 740 à la mi-1995.

Cette politique a pu être mise en œuvre grâce à l'attitude responsable des représentants élus des personnels concernés, notamment ceux de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance lors de la réorganisation de la présence du groupe sur le terrain intervenue en 1997. De cette époque, des épreuves terribles qu'ensemble les collaborateurs et l'équipe dirigeante ont traversé avec succès, les comptes présentés aujourd'hui en constituent un nouveau témoignage, sont nées des relations sociales empreintes d'estime et de respect mutuels, soucieuses des intérêts des collaborateurs, des institutions et de leurs sociétaires, qui donnent à la formation des collaborateurs et à la politique de rémunération un relief particulier.

Indispensable pour des entreprises de service, qui ont inscrit la qualité du service de proximité au premier rang de leurs préoccupations en matière de relations avec le sociétariat, fer de lance d'une politique qui vise à fournir « le meilleur service au meilleur coût », la politique de formation a été refondue et enrichie au cours des dernières années pour relever le niveau de connaissances des collaborateurs, les rendre aptes à répondre en permanence aux exigences croissantes des sociétaires et clients du groupe. Une priorité a été donnée à la formation continue, qui permet de renforcer les acquis du cycle initial entièrement refondu voici trois ans, tant dans les régions qu'à l'occasion des Assises qui se sont tenues en mars 2007 à Ouarzazate (cf. supra).

Les ressources consacrées à cette politique de renforcement des compétences excèdent sensiblement les obligations légales. Sur le site acquis par le groupe à Vendôme, desservi en 42 minutes par TGV au départ de Paris ont été construits des bureaux et un Centre de formation, « Monceau Campus », symbole de la volonté du groupe de donner priorité aux hommes, qu'ils soient salariés, agents généraux ou élus, et à leur formation. En investissant à Vendôme, en y construisant des surfaces supérieures à ses propres besoins, le groupe a également marqué sa volonté de participer à la vie économique locale et au développement du bassin d'activité du vendômois. Le soutien apporté localement à l'ISMER, qui favorise la création de leur entreprise par des chômeurs, participe de cette logique. Le site vendômois a été officiellement inauguré le 24 mai 2005, en présence de nombreux élus, des collaborateurs et des agents généraux, du Maire de Vendôme et du Président du Conseil Général, Monsieur Maurice Leroy, également vice-Président de l'Assemblée Nationale.

Exigeant envers ses collaborateurs, quelle que soit leur position hiérarchique, notamment pour répondre aux strictes règles d'éthique qu'il défend, le groupe, par respect pour les engagements pris en 1997 envers les partenaires sociaux particulièrement responsables et soucieux de l'intérêt de l'entreprise, de ses sociétaires et clients, a su mettre en œuvre une politique sociale atypique. Les modalités de tenue des comités d'entreprise tout comme l'organisation des Assises, dont les premières ont été organisées à Poitiers en 1998 y participent. Mais cette politique comporte un volet financier qui s'est trouvé renforcé au fur et à mesure que le groupe confortait ses comptes de résultats, renforçant les grands équilibres financiers de son bilan combiné.

2007, tout comme les premiers mois de 2008, en ont apporté de nouveaux exemples.

Dans la logique privilégiée depuis 1997, qui accorde une place importante aux mécanismes de rémunération différée, moins obérés par les prélèvements sociaux et fiscaux excessifs pratiqués dans notre pays pour nourrir des régimes sociaux aux déficits abyssaux, l'entreprise a mis en place au profit du personnel un régime de retraite par capitalisation, complémentaire au dispositif professionnel conventionnel obligatoire auquel l'entreprise cotise au taux de 1 % de la masse salariale ; les taux de cotisations fixées initialement à 3 % pour les collaborateurs non-cadres, intégralement pris en charge par l'employeur, et à 5 % pour les cadres, supporté à 80 % par l'entreprise a été portée à effet du 1er janvier 2008 à 5 % pour les non-cadres et 7 % pour les cadres, dont 1 % est à leur charge. Le niveau de protection ainsi donné à l'encadrement se trouve à présent au maximum déductible au regard des réglementations fiscales et sociales applicables, situation très peu rencontrée dans notre secteur professionnel.

Par ailleurs, dans le même esprit que celui prévalant en 2006, lorsque la réglementation a exceptionnellement permis d'accorder en franchise fiscale et sociale un super-bonus aux salariés en versant à chacun une somme de 1.000 €, le groupe a mis en juin 2008 à profit la possibilité, ouverte par les pouvoirs publics confrontés à la problématique du pouvoir d'achat des ménages, de verser une somme identique de 1.000 €, en franchise de charges sociales. La mise en œuvre de cette mesure témoigne à nouveau de la considération portée par l'entreprise à ses salariés aux revenus les plus modestes.

Enfin, dans le cadre de l'accord d'intéressement triennal, couvrant les exercices 2006 à 2008, prolongeant, en les améliorant continûment, les accords signés pour la première fois au début de 1998, le personnel a pu percevoir en juillet 2007 au titre de 2006 un intéressement qui a pu représenter près de trois mois de rémunération, abondamment compris lorsque les fonds correspondants sont versés sur le Plan d'Épargne de l'Entreprise. Les comptes qui vous sont présentés intègrent une provision pour l'intéressement au titre de 2007, qui sera versée en juillet 2008, de l'ordre de 2.944 k€, à répartir entre environ 300 bénéficiaires,

soit en moyenne une part revenant à chacun supérieure encore à celle perçue en juillet 2007.

Cette politique sociale résolument responsable se poursuivra dans les années à venir. Une attention particulière est à présent portée avec les partenaires sociaux et l'encadrement sur la durée et l'organisation du travail dans un souci de qualité de service aux sociétaires, d'amélioration de la productivité et de motivation du personnel.

Des perspectives.

Surmontant la crise profonde qui l'a secoué au cours des années 1995-1997, le groupe a reconstitué des réserves et des fonds propres importants, restauré les grands équilibres techniques, en assurance vie comme en assurance non-vie, réduit ses coûts de fonctionnement en même temps qu'étaient améliorés les processus de gestion, indispensables pour apporter aux sociétaires qui lui font confiance une qualité de service qui corresponde à leur niveau d'exigence. Ces acquis des années récentes ont été à nouveau renforcés en 2007. Au-delà des excellents résultats comptables affichés, l'année aura comporté nombre d'éléments de satisfaction, en matière de développement des opérations Vie notamment, encourageants dans un contexte professionnel très morose. Les réserves propres dont disposent les principaux membres du groupe sont très importantes et excèdent largement leurs obligations réglementaires.

Dans les résultats de ces dernières années, dans la qualité des équipes aujourd'hui en place et les compétences qu'elles réunissent, dans la vigueur de sa vie associative et l'implication de ses élus, notre groupe trouvera les forces nécessaires pour construire ses succès de demain, apporter à ses sociétaires, aux exigences croissantes, le service de qualité qu'ils attendent. Des marges de progression subsistent pour favoriser la croissance interne de nos opérations actuelles : le potentiel que représente en assurance vie le tissu associatif constitué avec le temps paraît loin d'être épuisé. Nombreuses sont également les entreprises d'essence mutualiste, régies par le Code des assurances ou non, associées à l'une des entités du groupe ou non, qui, soucieuses d'élargir le domaine des services et produits offerts à leur sociétariat peuvent accéder, si elles le souhaitent, à des savoir-faire reconnus mis à leur disposition par les structures communes du groupe.

Le groupe, tout comme ses adhérents, la Mutuelle Centrale de Réassurance et l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, ont pour vocation traditionnelle, d'ailleurs reconnue dans leurs statuts, de fédérer des entreprises mutuelles. Les exemples récents de la Mudétaf, de La Comtoise de la Mutuelle de Cluny ou du Renom démontrent à l'envi que pareille vocation reste d'actualité. Et l'entrée en vigueur de normes de solvabilité renforcée, annoncée pour 2012, devrait accélérer le phénomène de concentration de notre secteur professionnel, voulu notamment par les pouvoirs publics français, certainement à tort tant foisonnent les exemples d'entreprises dynamiques

et prospères de petite et moyenne taille, tandis que nombreux sont ceux qui doutent aujourd'hui de la pertinence de la formule « Big is beautiful ». Mais comment s'y opposer ? Il existe au sein du groupe des structures et des moyens permettant d'accueillir des entreprises de taille petite et moyenne, et de leur offrir, tout en respectant les prérogatives, identité et valeurs de chacun, un avenir plus serein que si elles décident de poursuivre seules leur chemin, contribuant ainsi au maintien de cette mutualité de proximité qui fait la richesse du paysage de l'assurance en France.

Enfin, construire cet avenir en partenariat avec une autre Institution d'essence mutualiste, partageant ses valeurs et son éthique, respectueuse des prérogatives de ses élus ? Pourquoi pas ?

Ce serait incontestablement là une voie permettant au groupe d'accéder à des moyens de développement supérieurs tout en pérennisant l'existant, empruntant, en l'élargissant, la voie choisie par les délégués de Capma & Capmi qui ont voté en 1997 le principe du transfert d'une partie de l'activité de la mutuelle vers une société anonyme dont le capital serait ouvert à d'autres institutions, partageant les mêmes valeurs et éthique mutualistes. Au plan financier, ce partenariat pourrait se traduire par une prise de participation du partenaire dans les deux filiales opérationnelles existant au sein du groupe, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne, renforcées du fait des portefeuilles reçus des adhérents de Monceau Assurances. Il pourrait également prendre la forme d'accord de réassurance avec la MCR et Capma & Capmi. En tout état de cause, l'essentiel des prérogatives du conseil, et notamment celle de veiller au respect des valeurs et règles d'éthique mutualiste seraient préservées, voire renforcées grâce aux acquis des dernières années. Pareille orientation mérite d'être mûrement préparée et ne saurait être mise en œuvre dans la précipitation.

Si l'importance des dossiers à traiter en 2007 n'a pas permis de travailler cette voie en profondeur, l'intérêt stratégique d'une telle évolution reste entier. Mais le temps qui passe, confirmant le magnifique redressement des comptes de l'ensemble, apporte arguments et atouts pour aborder un tel dossier dans les meilleures conditions possibles.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les 1.000 élus de nos sociétés adhérentes et de leurs groupements, pour le temps qu'ils consacrent, bénévolement, au développement de nos institutions, envers leurs sociétaires pour leur fidélité et leur confiance, envers les membres de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau et les entreprises associés de la Mutuelle Centrale de Réassurance pour leur loyauté et l'excellence des relations qui ont été tissées avec les années. Que tous en soient remerciés ! Nous tenons également à remercier le directeur général et l'équipe qui l'entoure, les membres du personnel des sociétés adhérentes et des GIE de moyens pour le travail accompli, tout au long de cet exercice, au service et dans l'intérêt des adhérents de notre Groupe. Les résultats remarquables que nous pouvons présenter, c'est à leur implication et leur motivation que nous les devons aussi. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes combinés de la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances Mutuelles Associées relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport :

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes combinés de l'exercice sont, au regard, des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la combinaison.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes combinés de votre groupe, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 2.1.4 et 2.1.5 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modalités de calcul retenues par votre groupe ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 2.1.3 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre groupe à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.
- Dans le contexte spécifique de la crise financière, nous avons examiné le dispositif de contrôle interne relatif au recensement des expositions du groupe et aux modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans les notes relatives aux instruments financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Fait à Courbevoie, le 11 juin 2008

Les Commissaires aux comptes

Laurent Jamet



Laurent Jamet

Mazars & Guérard



Gilles Magnan

Comptes de résultat combinés (chiffres en milliers d'euros)

1

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

	Activité Assurance Non-vie	Activité Assurance Vie	Activité Bancaire	Autres activités	Total 2007
Primes émises	269 531	239 350	-	-	508 882
Variation des primes non acquises	-1 681	-	-	-	-1 681
Primes acquises	267 851	239 350	-	-	507 201
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	-	9 500	9 500
Autres produits d'exploitation	598	6 925	-	1 142	8 664
Produits financiers nets de charges	33 675	197 195	-	2 171	233 041
Total des produits d'exploitation courante	302 123	443 470	-	12 813	758 407
Charges des prestations d'assurances	-181 834	-413 498	-	-	-595 332
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-10 203	-	-	-	-10 203
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-	-	-	-8 303	-8 303
Charges de gestion	-72 538	-18 648	-	-	-91 186
Total des charges d'exploitation courante	-264 575	-432 146	-	-8 303	-705 024
Résultat de l'exploitation courante	37 548	11 325	-	4 510	53 383
Autres produits nets	10 825	14 357	-	-	25 183
Résultat exceptionnel	5 029	1 158	-	16	6 203
Impôts sur les résultats	-18 496	-8 616	-	-475	-27 587
Résultat net des entreprises intégrées	34 907	18 224	-	4 052	57 182
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Entrée dans le périmètre	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble combiné	34 907	18 224	-	4 052	57 182
Intérêts minoritaires	-	-	-	-89	-89
Résultat net (part du groupe)	34 907	18 224	-	4 140	57 271

	Activité Assurance Non-vie	Activité Assurance Vie	Activité Bancaire	Autres activités	Total 2006	Total 2005
<i>Primes émises</i>	274 327	226 104	-	-	500 431	454 242
<i>Variation des primes non acquises</i>	4 003	-	-	-	4 003	-1 176
Primes acquises	278 331	226 104	-	-	504 434	453 066
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	-	8 190	8 190	7 106
Autres produits d'exploitation	513	6 987	-	1 070	8 571	8 703
Produits financiers nets de charges	36 894	260 104	-	2 410	299 409	277 362
Total des produits d'exploitation courante	315 738	493 195	-	11 671	820 604	746 237
Charges des prestations d'assurances	-213 449	-449 700	-	-	-663 148	-580 627
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-2 332	-	-	-	-2 332	-5 440
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-	-	-	-7 467	-7 467	-6 475
Charges de gestion	-72 007	-19 073	-	-	-91 080	-97 620
Total des charges d'exploitation courante	-287 787	-468 773	-	-7 467	-764 027	-690 162
Résultat de l'exploitation courante	27 951	24 422	-	4 204	56 577	56 076
Autres produits nets	11 198	7 216	-	-	18 414	28 217
Résultat exceptionnel	-2 503	372	-	59	-2 071	1 152
Impôts sur les résultats	-13 369	-4 284	-	-422	-18 075	-26 019
Résultat net des entreprises intégrées	23 277	27 726	-	3 841	54 844	59 425
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Entrée dans le périmètre	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble combiné	23 277	27 726	-	3 841	54 844	59 425
Intérêts minoritaires	-	-	-	-135	-135	-72
Résultat net (part du groupe)	23 277	27 726	-	3 976	54 980	59 497

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

	2007			2006
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	267 851	18 300	249 551	262 548
<i>Primes</i>	269 531	18 286	251 246	258 570
<i>Variation des primes non acquises</i>	-1 681	14	-1 695	3 978
Part du compte technique dans les produits nets de placements	33 675	-	33 675	36 894
Autres produits techniques	598	-	598	513
Charges des sinistres	-181 834	-7 638	-174 196	-201 075
<i>Prestations et frais payés</i>	-192 756	-7 267	-185 488	-184 684
<i>Charges des provisions pour sinistres</i>	10 922	-370	11 292	-16 392
Charges des autres provisions techniques	278	-	278	1 492
Participation aux résultats	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	-64 732	-459	-64 272	-64 979
<i>Frais d'acquisition</i>	-52 997	-	-52 997	-58 020
<i>Frais d'administration</i>	-11 735	-	-11 735	-8 036
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>	-	-459	459	1 078
Autres charges techniques	-5 040	-	-5 040	-6 568
Variation de la provision pour égalisation	-2 096	-	-2 096	441
Résultat technique non-vie	48 700	10 203	38 497	29 265
Participation des salariés	-	-	-949	-1 314
Produits nets des placements hors part du compte technique	-	-	10 024	10 577
Résultat de l'exploitation courante	48 700	10 203	47 572	38 528

	2007			2006
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	239 350	-	239 350	226 104
Part du compte technique dans les produits nets de placements	167 838	-	167 838	209 247
Ajustements ACAV (plus-values)	30 562	-	30 562	51 102
Autres produits techniques	6 925	-	6 925	6 987
Charges des sinistres	-191 288	-	-191 288	-163 761
<i>Prestations et frais payés</i>	-191 427	-	-191 427	-165 024
<i>Charges des provisions pour sinistres</i>	139	-	139	1 263
Charges des autres provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	-79 902	-	-79 902	-123 853
<i>Provisions d'assurance vie</i>	-41 520	-	-41 520	-45 841
<i>Provisions en UC</i>	-38 485	-	-38 485	-78 086
<i>Autres provisions techniques</i>	103	-	103	74
Participation aux résultats	-142 308	-	-142 308	-162 085
Frais d'acquisition et d'administration	-14 851	-	-14 851	-13 776
<i>Frais d'acquisition</i>	-13 225	-	-13 225	-12 248
<i>Frais d'administration</i>	-1 626	-	-1 626	-1 528
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>	-	-	-	-
Ajustements ACAV (moins-values)	-1 204	-	-1 204	-245
Autres charges techniques	-2 391	-	-2 391	-3 595
-				
Résultat technique vie	12 731	-	12 731	26 125
Participation des salariés	-	-	-1 406	-1 703
Produits nets des placements hors part du compte technique	-	-	14 357	7 216
Résultat de l'exploitation courante	12 731	-	25 682	31 638

Bilan combiné au 31 décembre 2007 (chiffres en milliers d'euros)

1 ACTIF

	2007	2006
Écarts d'acquisition	-	-
Actifs incorporels	1 284	865
Placements des entreprises d'assurances	4 296 755	4 044 308
Terrains et constructions	353 043	322 920
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	-	303
Autres placements	3 884 371	3 665 168
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	59 341	55 917
Placements représentant les engagements en UC	603 715	565 230
Placements des entreprises du secteur bancaire	-	-
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	-	-
Autres placements	-	-
Placements des autres entreprises	29 744	30 638
Titres mis en équivalence	-	-
Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	52 743	52 343
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	31 800	46 758
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	-	-
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	-	-
Autres créances	28 848	33 257
Autres actifs	62 196	63 819
Immobilisations corporelles	3 042	2 982
Autres	59 154	60 836
Comptes de régularisation actif	85 264	82 421
Frais d'acquisition reportés	2 838	3 631
Autres	82 427	78 790
Différence de conversion	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	5 192 350	4 919 639

	2007	2006
Capitaux propres du groupe	560 867	502 601
Capital social ou fonds équivalents	154 781	69 553
Primes	-	-
Réserves (Report à nouveau)	12 763	11 643
Résultat consolidé	57 271	54 980
Autres réserves consolidées	336 052	366 426
Intérêts minoritaires	-501	-527
Passifs subordonnés	-	-
Provisions techniques brutes	3 896 487	3 724 609
Provisions techniques vie	3 181 841	3 000 074
Provisions techniques non vie	714 646	724 535
Provisions techniques en UC	603 719	565 234
Provisions pour risques et charges	5 613	6 675
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	24 118	30 233
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	-	-
Dettes représentées par des titres	-	-
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	-	-
Autres dettes	52 612	44 494
Comptes de régularisation	49 435	46 320
Différence de conversion	-	-
TOTAL DU PASSIF	5 192 350	4 919 639

Annexe aux comptes 2007

1

Périmètre de combinaison

À effet du 1er janvier 2007, deux sociétés d'assurance mutuelle, la Mutuelle de Cluny et Le Renom, ont été admises au statut de membre de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau. Elles sont de ce fait intégrées dans le périmètre de combinaison des comptes de l'exercice 2007. Leur importance, modeste au regard de la taille de l'ensemble combiné, ne justifie pas d'établir des comptes combinés 2006 pro-forma.

1.1

Intégration globale

Cette méthode est appliquée aux entités suivantes :

- Une société de réassurance mutuelle régie par l'article R 322-84 du Code des assurances :

NOMS	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Monceau Assurances (combinante)	Réassurance	65, rue de Monceau 75008 Paris	441180957 00017	6520 Z

- Trois sociétés d'assurance mutuelles et une union de mutuelles. Ces quatre entités, adhérentes de Monceau Assurances sont liées entre elles par les statuts de Monceau Assurances et les termes du traité d'adhésion à cette Société de Réassurance Mutuelle. Ces textes, véritable règlement intérieur du groupe qu'ils constituent ensemble, organisent en particulier les mécanismes de solidarité financière entre les membres et la mise en commun des moyens.

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)	Réassurance et assurance non-vie	65, rue de Monceau 75008 Paris	775364383 00015	6512 Z
Capma & Capmi	Assurance vie	65, rue de Monceau 75008 Paris	775670482 00030	6511 Z
Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle (Ciam)	Assurance non-vie	36, rue de Saint Pétersbourg 75008 Paris	775670490 00017	6512 Z
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam)	Assurance non-vie	65, rue de Monceau 75008 Paris	784338717 00019	6512 Z

- Trois sociétés d'assurance mutuelle associées à la Mutuelle Centrale de Réassurance. Ces sociétés sont liées à la Mutuelle Centrale de Réassurance par un traité de Réassurance de durée. Ce lien se traduirait par l'obligation pour la Mutuelle Centrale de Réassurance de combiner les comptes des sociétés en question si elle établissait des comptes combinés. Cette obligation est assumée par Monceau Assurances, qui combine les comptes de la Mutuelle Centrale de Réassurance. D'autres sociétés d'assurance mutuelle, au Maroc, en Tunisie, au Canada et au Sénégal, bien qu'elles jouissent d'un statut similaire à celui des trois entreprises reprises dans le tableau, ne sont pas intégrées dans le périmètre de combinaison : elles ne sont pas soumises au contrôle de l'État français en application de l'article L 310-1 ou L310-1-1 du Code des assurances, n'ont pas de lien en capital avec les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, sont dotées de structure de direction autonome et ne participent pas aux services communs du groupe.

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)	Assurance non-vie	42, rue Armand Carrel 75019 Paris	333672293 00029	6512 Z
Assurance Mutuelle des Constructeurs (AMC) en liquidation	Assurance non-vie	95, rue d'Amsterdam 75008 Paris	353076359	6512 Z
Mutuelle des Débitants de Tabac de France (Mudetaf)	Assurance non-vie	75, rue d'Amsterdam 75008 Paris	350 804 00031	6512 Z

▪ Quatre Groupements d'Intérêt Économique :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Service central des mutuelles (Scm)	Gestion des fonctions centrales	36, rue de Saint-Pétersbourg 75367 Paris	703001875 00011	6512 Z
Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fngrp)	Distribution et gestion de produits d'assurance de personnes	36, rue de Saint-Pétersbourg 75367 Paris	305303117 00017	6511 Z
Monceau Gestion Immobilier (MGI)	Gestion immobilière	65, rue de Monceau 75008 Paris	45134360200012	6832 A
Monceau assurances dommages	Distribution et gestion de produits d'assurance non-vie	36, rue de Saint-Pétersbourg 75367 Paris	488 099 367 00036	6512 Z

▪ Onze sociétés adhérant à l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau donc réassurées à 100% par elle :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA)	Non-vie	36, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris	343070397 00025	6512 Z
Mutuelle d'Assurance du Midi (MAM)	Non-vie	17, allée Jean Jaurès 31000 Toulouse	353454382 00014	6512 Z
Assurances Mutuelles Méditerranéennes (AMM)	Non-vie	27, rue des Infirmières 84000 Avignon	775581143 00010	6512 Z
Mutuelle d'Assurance de Guadeloupe (Mag)	Non-vie	Boulevard Légitimus 97110 Pointe-à-Pitre	387891229 00016	6512 Z
France Réunion Assurance Mutuelle (Fram)	Non-vie	18 rue de la Compagnie des Indes 97400 Saint-Denis	417548237 00011	6512 Z
Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (MASTER)	Non-vie	Immeuble l'Arsenal 2 rue de Tenremonde 59800 Lille	383852175 00025	6512 Z
Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)	Non-vie	Immeuble l'Arsenal 2 rue de Tenremonde 59800 Lille	394463400 00033	6512 Z
Mutuelle d'Assurance des Négociants et loueurs de Matériels de travaux publics agricoles et divers (MUTP)	Non-vie	28 rue Chaptal 94340 Joinville-le-Pont	377715693 00018	6512 Z

La Comtoise	Non-vie	24, rue de l'Aigle Noir 70000 Vesoul	77854060900014	6512 Z
Le Renom Assurances	Non-vie	13, place Ferdinand 01540 Vonnas	30272542900013	6512 Z
La Mutuelle de Cluny Assurances	Non-vie	2, place du Commerce 71250 Cluny	77857311300025	6512 Z

▪ Deux sociétés civiles :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Monceau Investissements Mobiliers (MIM)	Gestion d'un portefeuille de participations	65, rue de Monceau 75008 Paris	32649410100016	6430 Z
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM)	Gestion d'un patrimoine foncier	65, rue de Monceau 75008 Paris	31935483300018	6820 B

▪ Huit sociétés de capitaux, contrôlées par des entités incluses dans le périmètre de combinaison :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Monceau Générale Assurances (MGA)	Société anonyme Assurance non-vie	8, rue Saint Honoré 41000 Blois	41408635500024	6512 Z
Sarp	Société par actions simplifiée Conseil et courtage en réassurance	36, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris	31083808100043	6520 Z
Monceau Retraite & Épargne (MR&E)	Société anonyme Assurance vie	65, rue de Monceau 75008 Paris	44313750000015	6511 Z
Domaines de Molières	Société par actions simplifiée Gestion d'un patrimoine foncier	65, rue de Monceau 75008 Paris	37582032100087	0121 Z
AgorAssur	SARL Courtage d'assurance	1, avenue des Cités Unies de l'Europe 41100 Vendôme	32167698300018	6622 Z
Fermes Françaises	Société par actions simplifiée. Agriculture	Domaine de l'Eysselle 13230 Port Saint Louis du Rhône	06180023100039	0112 Z
SITE (détenue à 50 %)	Société anonyme Entreposage	22-28, rue Henri Barbusse 92110 Clichy	55080096500059	6430 Z
Cyberlibris (détenue à 57%)	Société anonyme Conception et gestion d'une bibliothèque scientifique numérisée	6, Place de la Madeleine 75008 Paris	43827533100017	6201 Z

Néant.

N'ont pas été retenues dans le périmètre les sociétés civiles dont plusieurs sociétés combinées détiennent ensemble la totalité des parts, en raison de leur activité, des principes comptables qui leur sont applicables, notamment lorsqu'elles sont utilisées comme support de contrat à capital variable ; le maintien de ces sociétés civiles en dehors du périmètre de combinaison ne modifie pas de manière significative la physionomie des comptes combinés : il s'agit de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) et de Monceau Investissements Immobiliers (MII).

Les sociétés suivantes : Les SCI Rемаupin, Tarbes Adour, Investipierre, des Minimes, de l'Industrie, détenues, parfois majoritairement, par le groupe, n'ont pas été intégrées à la combinaison, car n'ayant pas d'incidence significative sur les capitaux propres et le résultat combiné.

N'est pas non plus prise en compte dans la combinaison la société Vendôme-Rome Assurance Holding (VRAH), détenue à 42 % par une société intégrée dans le périmètre de combinaison, mais contrôlée par le groupe immobilier Vendôme-Rome. Les discussions devant permettre une cession au groupe Vendôme Rome de la participation détenue par le groupe n'avancent pas : les mandats d'administrateurs détenus par des représentants de Monceau dans VRAH et sa filiale de courtage d'assurance Vendôme Rome Assurance, n'ont pas été renouvelés à leur dernière échéance, contrairement aux accords passés à l'origine de la relation entre Vendôme Rome et Monceau Assurance ; en outre, la procédure de nomination du Président du Conseil, qui devait se faire sur proposition de Monceau, s'est également affranchie de cette disposition des accords passés entre les parties. Enfin, les comptes 2007 de Vendôme-Rome Assurance Holding, qui détient la totalité du capital de deux cabinets de courtage, n'étaient pas parvenus au moment de l'arrêté des comptes combinés (la société a enregistré un bénéfice de 34 k€ en 2006 et disposait au 31 décembre 2006 de capitaux propres de 4.050 k€).

Enfin, la Mutuelle d'Assurance des Professionnels de l'Etanchéité (M.A.P.E.) qui bénéficie du statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance n'est pas intégrée dans les comptes combinés ; son intégration ne modifierait pas de façon significative leur physionomie.

Les comptes combinés de cet exercice respectent les dispositions du décret N° 94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive N° 91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et combinés des entreprises d'assurance, l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance et le règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable.

Les Sociétés retenues dans le périmètre de combinaison clôturent leurs comptes sociaux au 31 décembre, à l'exception du groupement Monceau gestion immobilier et de la Sas Les Fermes Françaises, qui arrêtent leurs comptes, respectivement au 30 septembre et au 31 octobre. Ces comptes sont établis conformément aux articles 8 et 16 du Code de commerce en tenant compte des dispositions particulières du Code des assurances.

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée

en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire est reprise dans les produits (ou charges) de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

2.1.2.2 Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

2.1.2.3 Placements représentant les engagements en unités de compte

Ils sont retenus à leur valeur de réalisation à la date de la clôture des comptes.

2.1.3 Évaluation des placements

Les valeurs de placement détenues sont évaluées conformément aux règles du Code des assurances.

En application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, pour les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances, il est constitué une provision pour dépréciation à caractère durable ligne par ligne lorsque, pendant 6 mois au moins, la valeur vénale de l'actif est inférieure à 80 % de son prix de revient, et se trouve toujours dans cette situation à la date de l'inventaire.

Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Si l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur vénale. Dans le cas contraire,

la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale multipliée par 1,159, coefficient calculé en supposant une durée de détention de 5 ans, et une revalorisation annuelle de l'actif aux taux sans risque de 3 % par an . Toutes les entreprises d'assurance incluses dans le périmètre de combinaison ont appliqué strictement cette règle.

Les provisions pour risque d'exigibilité, qui, même si elles sont classées parmi les provisions techniques, s'apparentent à des provisions pour dépréciation d'actif, sont, en application du règlement en date du 23 novembre 2004 du Conseil national de la comptabilité, intégrées dans les capitaux propres, sauf lorsqu'elles sont constituées dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points régis par l'article L 441-1 du Code des assurances. En conséquence, les mouvements sur ces provisions, à l'exception de celui affectant les provisions constituées dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points, enregistrés dans les comptes sociaux sont retraités pour l'établissement du compte de résultat combiné.

2.1.4 Provisions techniques Vie

Le règlement 2000-05 du Conseil de la Réglementation Comptable prévoit que les provisions mathématiques sont calculées en utilisant une méthode dite «préférentielle», à partir des tables de mortalité en vigueur, et en actualisant les flux en fonction des taux de rendement prévisionnels prudemment estimés des actifs figurant en représentation des engagements réglementés.

Le montant des provisions mathématiques et techniques vie constituées dans les comptes sociaux des sociétés vie incluses dans le périmètre de combinaison est repris à l'identique dans les comptes combinés. Les taux utilisés par ces sociétés ne conduisent pas à une sous-estimation des provisions telles qu'elles auraient été calculées par la méthode préférentielle. Par ailleurs, les entreprises d'assurance vie diffusant le produit Vis-à-Vie ont retenu à compter de l'exercice 2007 les tables de mortalité en cas de décès pour évaluer leurs engagements d'inventaire, à la place des tables en cas de vie retenues lors de la conception du produit ; il en est résulté dans les comptes de

cet exercice une charge technique d'ajustement de 6,7 M€, qui n'est pas retraitée pour l'établissement des comptes combinés.

Les provisions de rentes viagères, autres que celles relevant des contrats collectifs régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, sont calculées en appliquant les tables TGH 2005 et TGF 2005, sans recourir à la possibilité d'étalement sur 15 années de l'effort d'ajustement par rapport aux résultats obtenus en appliquant les tables utilisées précédemment. Il n'y a donc pas lieu de procéder à retraitement sur ce poste du bilan.

S'agissant des régimes de retraite collectifs en points, régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, l'excédent des Provisions Techniques Spéciales sur les Provisions Mathématiques Théoriques de ces régimes calculées selon les règles en vigueur à l'inventaire, qui pourraient être assimilés à des éléments latents de solvabilité, ne sont pas retraités pour la combinaison, faute d'opinions clairement exprimées sur ce sujet par les Autorités de Tutelle ou le Conseil National de la Comptabilité.

Enfin, les sociétés d'assurance vie intégrées dans le périmètre de combinaison distribuent des contrats dont les chargements compris dans les cotisations versées sont pratiquement égaux aux frais d'acquisition. En conséquence, les frais d'acquisition de ces contrats ne sont pas reportés. L'étalement de ces frais d'acquisition sur les marges futures, préconisé par le règlement 2000-05 du CRC, n'aurait pas d'effet significatif sur les fonds propres et le résultat combinés ; en revanche, la mise en œuvre de la méthode induirait un coût administratif disproportionné.

2.1.5 Provisions techniques non-vie

Les provisions constatées dans les comptes sociaux des entreprises participant à la combinaison des comptes sont reprises sans retraitement. En particulier, lorsque des déséquilibres tarifaires par branche ministérielle justifient la constitution, par certaines sociétés, de provisions pour risques en cours, le calcul n'est pas repris pour compenser ces insuffisances tarifaires avec les excédents techniques qui pourraient apparaître pour les mêmes branches, dans les comptes d'autres sociétés incluses dans le périmètre de combinaison.

2.1.6 Opérations de réassurance

Les opérations d'acceptation en réassurance en provenance des cédantes sont comptabilisées sans décalage dans les comptes des cessionnaires. Les comptes non reçus à la date de clôture de l'inventaire sont estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-18 du Code des assurances. Les opérations de réassurance entre sociétés incluses dans le périmètre de combinaison sont éliminées pour l'établissement des comptes combinés.

2.1.7 Monnaies étrangères

Les modes et méthodes d'évaluation retenus sont ceux définis par l'article R 341-7 du Code des assurances, imposant notamment de convertir les opérations en devises en euros d'après les cours de change constatés à la date de clôture des comptes. Les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.1.8 Impôts différés

Capma & Capmi et les deux sociétés civiles immobilières qu'elle contrôle, détenues à 100% par des sociétés intégrées dans le périmètre de combinaison, dotées de la transparence fiscale, ont fait l'objet de contrôle portant sur les exercices 1995 à 1998. En 2000, l'Administration a notifié un nouveau redressement, mis en recouvrement fin 2002 pour un montant de 3.574k€. La Caisse a contesté cette demande de l'Administration, n'a pas réglé le montant correspondant, et une police d'assurance caution a été souscrite par une autre société du groupe pour fournir les garanties exigibles en pareille circonstance.

Aucune provision n'a été constituée pour couvrir le risque de paiement de l'impôt réclamé. Au cours de la procédure contentieuse, les Services Fiscaux ont admis en partie le bien fondé de la position prise par la Caisse, et un dégrèvement de 1.285 k€ a déjà été prononcé. L'affaire est toujours pendante devant le Tribunal Administratif de Paris, mais la jurisprudence récente valide les arguments développés par la société pour sa défense sur le contentieux résiduel, laissant bien augurer de la suite de la procédure. Sa conclusion favorable à la société redonnerait en outre sa validité à un montant de déficits fiscaux reportables qui permettrait de réclamer la restitution de l'impôt payé par Capma & Capmi au titre de 2006 (3.895k€) et d'une fraction significative si ce n'est la totalité de celui passé en charge au titre de 2007 (8.512k€). Ces montants n'ont pas été inscrits à l'actif du bilan dans les comptes sociaux de Capma & Capmi.

En raison du caractère encore incertain de l'issue de la procédure, les comptes combinés ne prennent en compte ni déficits fiscaux à reporter à l'actif du bilan ni créance sur l'État français au titre des impôts réglés par Capma & Capmi au titre de 2006 et 2007, et susceptibles d'être dégrévés.

S'agissant des autres entreprises, il n'est pas davantage enregistré d'impôts différés à l'actif, soit que les entreprises ne disposent pas de résultats déficitaires reportables, soit que les montants concernés paraissent peu significatifs ou d'un recouvrement incertain.

2.1.9 Réserves

Les réserves réglementées ont été maintenues dans les capitaux propres.

Les réserves de capitalisation enregistrées dans les comptes sociaux sont inscrites dans les réserves propres. Ce montant, inscrit dans les capitaux propres, ne devant pas dans un avenir prévisible être repris dans les résultats des comptes sociaux des sociétés concernées, il n'a été constaté ni droit des assurés, ni impôt différé du fait du retraitement de cette partie de la réserve de capitalisation.

2.2.10 Engagements hors bilan

Cette rubrique reprend principalement les engagements donnés aux cédantes dans le cadre de l'activité de réassurance.

L'évaluation, par les sociétés participant à la combinaison, de leurs engagements conventionnels naissant à la date de départ en retraite des collaborateurs, inscrite parmi leurs engagements hors-bilan, est retraitée pour les besoins de la combinaison : la variation de ces engagements pèse sur le compte de résultats combinés (à hauteur de 145 k€ dans les comptes de 2007).

2.2 Retraitements de combinaison

Les comptes combinés respectent les dispositions de l'article R 345-3 du Code des assurances qui prévoient l'élimination générale des créances et des dettes réciproques entre entités incluses dans le périmètre de combinaison.

2.2.1 Homogénéisation des comptes sociaux

Les comptes sociaux des GIE sont présentés selon les règles édictées par le Code des assurances dans la mesure où leurs adhérents sont, dans leur quasi-totalité, des sociétés d'assurance.

2.2.2 Réserve de capitalisation

Les mouvements sur la réserve de capitalisation enregistrés dans les comptes sociaux sont retraités en résultat dans les comptes combinés.

2.2.3 Réassurance interne

Les relations de réassurance interne entre Monceau Assurances et ses adhérents sont matérialisées par un traité de réassurance, dit «traité d'adhésion», établi sur le même modèle pour tous les adhérents.

Les cessions proportionnelles des mutuelles adhérentes sont réparties entre la Mutuelle Centrale de Réassurance et Monceau Assurances, alors que la réassurance non proportionnelle est assumée par la Mutuelle Centrale de Réassurance seule. La Mutuelle Centrale de Réassurance cède à Monceau Assurances, en vertu des traités d'adhésion, une quote-part des traités proportionnels acceptés des adhérents de Monceau Assurances.

Toutes ces opérations, ainsi que les opérations de réassurance entre la Mutuelle Centrale de Réassurance et ses Associés, sont éliminées pour l'établissement des comptes combinés.

2.2.4 Plus et moins-values de cessions intra-groupe

Conformément aux dispositions de l'article R 345-3 du Code des assurances, les plus et moins-values réalisées sur des cessions de placements représentatifs de provisions techniques sont maintenues dans les comptes combinés.

2.2.5**Prêts et emprunts intra-groupe**

Le traité d'adhésion à Monceau Assurances prévoit l'intervention de cette société au bénéfice de ses adhérents lorsqu'ils rencontrent des difficultés en matière de solvabilité ou de couverture des engagements réglementés, par exemple par souscription à des emprunts pour fonds social complémentaire, à des prêts subordonnés ou par mise à disposition de titres dans le cadre des articles 1892 et suivants du Code civil. Les opérations réalisées par Monceau Assurances dans le cadre de ce traité et de ses missions statutaires, tout comme les opérations de même nature consenties par d'autres sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, sont éliminées.

2.2.6**Opérations des groupements d'intérêt économique**

L'élimination des comptes courants réciproques entre les GIE et leurs adhérents permet l'intégration des actifs immobilisés des GIE dans les comptes combinés.

2.2.7**Autres opérations internes**

Sont également éliminés pour les besoins de la combinaison :

- les dividendes versés par des sociétés incluses dans le périmètre de combinaison à d'autres sociétés elles-mêmes incluses dans ce périmètre ;
- les provisions portant sur les opérations intra-groupe.

3

Informations sur les postes de résultat et de bilan

3.1

Compte technique de l'assurance non-vie

3.1.1

Chiffre d'affaires

	Exercice 2007			Exercice 2006		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Chiffre d'affaires brut	145 722	123 809	269 531	143 508	130 820	274 327
Primes cédées ou rétrocédées	18 280	6	18 286	15 740	17	15 757
Chiffre d'affaires net	127 442	123 803	251 246	127 767	130 803	258 570

3.1.2

Cessions et Rétrocessions

	Exercice 2007			Exercice 2006		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Primes cédées	18 280	6	18 286	15 740	17	15 757
Variation des provisions de P.N.A à la charge des réassureurs	14	-	14	26	-	26
Autres produits techniques	-	-	-	-	-	-
Variation des provisions de sinistres à la charge des réassureurs	2 463	-2 833	-370	1 299	-8 320	-7 021
Prestations et frais payés à la charge des réassureurs	-675	-6 592	-7 267	-1 068	-4 285	-5 353
Commissions de réassureurs	-18	-442	-459	-20	-1 058	-1 078
Résultats techniques	20 064	-9 862	10 203	15 978	-13 646	2 332
Intérêts versés aux réassureurs	8	119	127	6	55	61
Valeurs remises en nantissements des cessions	1 888	35 287	37 176	2 469	33 469	35 938

3.1.3

Provisions techniques à la clôture

	Exercice 2007			Exercice 2006		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Provisions de primes non acquises						
Brutes	17 249	16 850	34 099	19 202	13 151	32 353
Cédées	-	44	44	112	44	156
Nettes	17 249	16 806	34 055	19 090	13 107	32 198
Provisions de sinistres						
Brutes	239 277	441 271	680 547	247 438	444 744	692 181
Cédées	3 384	49 315	52 699	6 007	46 181	52 188
Nettes	235 893	391 956	627 848	241 431	398 562	639 994

3.2 Compte technique de l'assurance vie (affaires directes)

3.2.1 Chiffre d'affaires (Vie)

	Exercice 2007	Exercice 2006	Variation
Chiffre d'affaires brut	239 350	226 104	5,9%

3.2.2 Provisions techniques à la clôture (Vie)

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Provisions techniques	3 181 841	3 000 074
Provisions techniques relatives aux contrats en unités de compte	603 719	565 234
Total	3 785 560	3 565 308

3.3 Produits financiers nets de charges

La prise en compte dans les comptes sociaux des écarts constatés entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de titres à revenu fixe figure dans les comptes combinés pour 785 k€ en "Autres produits de placements" et 3.470 k€ en "Autres charges de placements", contre respectivement 3.107 k€ et 3.675 k€ en 2006.

Libellé	Non Vie	Vie	Autres	Total N	Total N-1
Revenus des placements	19 053	114 845	361	134 259	150 981
Autres produits des placements	3 481	10 264	1 450	15 194	24 732
Profits provenant de la réalisation des placements	30 941	79 276	1 025	111 241	134 935
Ajustement ACAV (Plus values)	-	30 562	-	30 562	51 102
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-1 253	-863	-112	-2 228	-2 368
Autres charges des placements	-5 826	-11 078	-561	-17 466	-11 693
Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 698	-10 248	9	-12 936	-30 244
Ajustement ACAV (Moins values)	-	-1 204	-	-1 204	-245
TOTAL	43 698	211 553	2 171	257 422	317 202

3.4 Frais généraux

Les frais généraux propres des sociétés intégrées dans la combinaison, à l'exclusion des commissions versées aux apporteurs ou cédantes, s'élèvent à 45.236 k€ contre 44.504 k€ en 2006 et 55.390 k€ en 2005. La baisse des frais généraux constatée en 2006 trouve son origine dans la sortie de la Marf du périmètre de combinaison, cette société s'étant vu retirer le bénéfice du statut d'associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance en septembre 2006.

La progression observée en 2007 provient pour partie de l'entrée dans le périmètre de combinaison du Renom et de la Mutuelle de Cluny, admises l'une et l'autre à effet du 1^{er} janvier 2007 comme membre de l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau. A périmètre constant, les frais généraux dans les comptes combinés aurait progressé de 0.6 %.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais propres des services de gestion des sinistres ou exposés à leur profit, les frais de contentieux liés aux sinistres ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou cédée ou exposés à leur profit ;
- les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des destinations ci-dessus.

Par activité et par destination, ces frais propres se ventilent comme suit :

FRAIS NON VIE	2007	2006	Variation
Coût d'acquisition	11 802	11 827	-0,2%
Gestion des prestations	5 382	5 363	0,4%
Administration	4 960	2 520	96,8%
Autres charges	4 747	6 619	-28,3%
Gestion des placements	371	310	19,6%
Total	27 262	26 639	2,3%

FRAIS VIE	2007	2006	Variation
Coût d'acquisition	12 285	11 385	7,9%
Gestion des prestations	1 073	1 128	-4,8%
Administration	1 461	1 365	7,1%
Autres charges	2 391	3 595	-33,5%
Gestion des placements	764	392	94,6%
Total	17 974	17 865	0,6%

TOTAL DES FRAIS	2007	2006	Variation
Coût d'acquisition	24 087	23 213	3,8%
Gestion des prestations	6 455	6 490	-0,5%
Administration	6 421	3 885	65,3%
Autres charges	7 138	10 214	-30,1%
Gestion des placements	1 134	702	61,5%
Total	45 236	44 504	1,6%

3.5**Effectifs**

Les sociétés adhérentes de Monceau Assurances, leurs deux filiales communes Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & épargne, et les GIE de moyens communs constitués entre eux (le Service central des mutuelles, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, Monceau gestion immobilier et Monceau assurances dommages), employaient ensemble 281 personnes au 31 décembre 2007 contre 298 à la fin de l'exercice précédent.

Par statut, l'évolution de ces données est résumée dans le tableau suivant :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Direction	12	13
Cadres	128	138
Employés	141	147
Total	281	298

3.6**Évolution des capitaux propres**

Voir tableau page suivante.

Libellés	Fonds propres au 31/12/2006	Variation des capitaux et fonds d'établissements	Variation de périmètre et % d'intérêts capitalistiques	Dividendes versés	Dividendes reçus des filiales	Divers	Variation de la réserve de capitalisation	Résultat de l'exercice	Fonds propres au 31/12/2007
Fonds propres sociaux	599 705	420	697	-1 249	-	-133	2 801	53 293	655 534
Retraitements d'homogénéisation									
- sur les amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- sur les provisions pour gros entretien	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- autres	1 948	-	-	-	-	-	-	3 105	5 053
Total retraitements d'homogénéisation	1 948	-	-	-	-	-	-	3 105	5 053
Retraitements de consolidation									
- Réserve de capitalisation	-	-	-	-	-	-	-2 801	2 801	-
- Provision pour risque d'exigibilité	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Réserve spéciale des plus values long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Provisions mathématiques cédées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Provision intéressement et divers	-2 039	-	-	-	-	-	-	-152	-2 191
- Provision pour dépréciation des titres/créances des entités consolidées	1 643	-	-	-	-	219	-	62	1 924
- Provisions de nature fiscale	-	-	-	-	-	-	-	-861	-861
Total retraitements de consolidation	-396	-	-	-	-	219	-2 801	1 850	-1 128
Élimination des opérations internes									
- Dividendes reçus des filiales	-	-	-	-	1 032	-	-	-1 032	-
- Plus ou moins values de cession	-4 514	-	-	-	-	-	-	-	-4 514
- Provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dépôts espèces	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Résultats de réassurance	1	-	-	-	-	-	-	-	-
- Comptes courants GIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des éliminations internes	-4 513	-	-	-	1 032	-	-	-1 032	-4 514
Total des fonds propres retraités à 100%	596 743	420	697	-1 249	1 032	86	-	57 218	654 946
- Part sur les fonds retraités	595 213	275	733	-1 032	1 032	81	-	57 063	653 365
- Plus-value de dilution	-	-171	-36	-	-	-	-	207	-
- Écarts d'acquisition									
Brut									
Amortissement									
Net									
- Élimination des titres	-92 612	113	-	-	-	-	-	-	-92 499
Contribution aux Fonds Propres - part de Monceau Assurances	502 601	217	697	-1 032	1 032	81	-	57 271	560 867
Contribution aux fonds propres - Intérêts minoritaires	-527	-	-	-	-	-	-	-83	-610

Néant

Conformément aux accords professionnels des 2 février 1995, 7 juillet 1995 et 28 décembre 1995, le Régime de Retraite Professionnel a été fermé, et des provisions techniques constituées pour couvrir l'intégralité des droits acquis au 31 décembre 1995 par les salariés du secteur. Les sociétés d'assurance ont eu la possibilité d'acquitter leur part dans la provision technique du régime en une fois ou d'étaler le règlement. Plusieurs des entreprises inscrites dans le périmètre de combinaison ont acquitté la totalité de leur dû. Le montant résiduel des provisions enregistrées dans les comptes combinés pour couvrir les sommes restant à payer s'élève à 172 k€, contre 160 k€ à la fin 2006.

31 décembre 2007			31 décembre 2006		
Valeur nette comptable	Valeur vénale	différence	Valeur nette comptable	Valeur vénale	différence

Terrains et constructions	607 278	687 233	79 954	521 623	555 146	33 523
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Obligations	2 458 383	2 343 538	-114 845	2 571 268	2 540 836	-30 432
Actions	1 778 941	1 798 451	19 510	1 461 964	1 533 790	71 826
Prêts	15 294	15 294	-	18 670	18 670	-
Dépôts espèces chez cédants	10 036	10 155	119	10 251	10 352	101
Autres dépôts espèces	60 282	60 292	9	56 700	56 702	2

TOTAL	4 930 214	4 914 962	-15 253	4 640 477	4 715 496	75 019
--------------	------------------	------------------	----------------	------------------	------------------	---------------

(*) y compris les placements représentant les provisions techniques afférentes aux Contrats Vie en unités de compte.

La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

Dans ce tableau, ne sont pas déduites des valeurs nettes comptables, les surcotes / décotes calculées pour les valeurs mobilières à revenu fixe conformément à l'article R 322-19 du Code des assurances, enregistrées en comptes de régularisation pour un montant net de 37.848 k€ contre 34.618 k€ à la fin 2006.

Pour apprécier les plus-values latentes sur actifs, il convient de tenir compte de ces éléments. Ces plus-values latentes ressortent ainsi à 22.596 k€ au 31 décembre 2007 (109.637 k€ au 31 décembre 2006).

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
1/ Engagements reçus	-	-
2/ Engagements donnés	337 016	320 235
2a/ Avals, cautions et garanties de crédit donnés	2 520	2 956
2b/ Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
2c/ Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	334 496	317 279
2d/ Autres engagements donnés	-	-
3/ Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	35 358	35 937

1 + 1 + 1 font plus en commun





Monceau Assurances mutuelles associées

Société de réassurance mutuelle

Entreprise régie par l'article R 322 - 84 du Code des assurances

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com